



Institut Royal Supérieur de Défense



LA DÉFENSE

SÉCURITÉ & STRATÉGIE N°144
Avril 2020

Le « retour » des armes nucléaires non stratégiques

André Dumoulin

Le « retour » des armes nucléaires non stratégiques

Dr. André Dumoulin

Chercheur au Centre d'études de sécurité et défense

Institut royal supérieur de défense
Centre d'études de sécurité et défense
30 avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles

ISSN 0770-9005

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet : www.irsd.be.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut royal supérieur de défense, de la Défense belge ou du gouvernement belge.

Vos questions, remarques ou commentaires relatifs au présent document peuvent être adressés au :

Directeur du Centre d'études de sécurité et défense
Institut royal supérieur de défense
30 avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles

ou par courriel à : +IRSD-CESD-SCVD@mil.be

L'auteur



Le Dr André Dumoulin est chercheur au Centre d'études de sécurité et défense de l'Institut royal supérieur de défense et chargé de cours à l'Université de Liège. Il est membre du Centre d'étude sur le terrorisme et la radicalisation (CETR) à l'ULiège.

Ses centres d'intérêt sont la sécurité-défense européenne, la politique de défense de la France et de la Belgique et les questions de dissuasion nucléaire.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut royal supérieur de défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.

Executive Summary

The new Russian nuclear policy, the American “Nuclear Posture Review 2018 (NPR)”, or else the modernisation of French air-to-ground nuclear weapons heralds a renewal of the infra-strategic nuclear deterrence of the traditional nuclear powers and the ballistic and nuclear proliferating powers (India, Pakistan, Israel, North Korea). Denounced breaches of the Intermediate-Range Nuclear Forces (INF) Treaty, installed dual-capacity nuclear systems in Crimea and Kaliningrad, or modernised US B-61 bombs are changing the dialectic of deterrence as much as the perception of risks and threats. There is cause for asking the question of the future of nuclear weapons reduction treaties in the foreseeable future.

The Supreme Commander of the Allied Forces in Europe (SACEUR/NATO) declared in March 2017: “Most concerning, however, is Moscow’s substantial inventory of non-strategic nuclear weapons in the EUCOM AOR (European Command Area of Responsibility) and its troubling doctrine that calls on the potential use of these weapons to escalate its way out of a failing conflict. Russia’s fielding of a conventional/nuclear dual-capable system that is prohibited under the INF Treaty creates a mismatch in escalatory options with the West. In the context of Putin’s highly centralized decision-making structure, Moscow’s provocative rhetoric and nuclear threats increase the likelihood of misunderstanding and miscalculation...”¹.

How to tend to a better stabilisation of the strategic and nuclear theatre framework in the face of possible violations of the treaties concerned and in the face of new nuclear policies and related speeches? What position should Belgium/Belgian Defence adopt in the fora regarding treaties, taking into account its nuclear history as a host country?

The strategic vision for defence² mentions the importance of studying the nuclear threat in several paragraphs:

- [...] the Russian authorities [...] seek to maintain their status as a global power by focusing on their military power through investments in conventional and nuclear capabilities and by making political use of their important export-oriented defence industry. The huge Russian nuclear arsenal also led the European NATO countries to confer a lasting important role to the Alliance with regard to nuclear deterrence. (p. 27)

¹ *Excerpts from a statement of General Curtis M. Scaparrotti, Supreme Allied Commander Europe of NATO and Commander of U.S. European Command (EUCOM) held in May 2017 in front of the US Senate Committee on Appropriations.*

² <https://www.mil.be/sites/mil.be/files/pdf/strategic-vision-belgian-defense-en.pdf>

- It is necessary to pay due attention to the fact that the emerging powers are investing heavily in their military power. [...] Three of these countries (author's note: Russia, India and China) have nuclear weapons. These weapons also remain an option for other emerging regional powers. (p. 32) (author's note: nuclear proliferation in East Asia cannot be considered as impossible)

- Among the additional tasks of Defense, there is [...] support to the enforcement of international treaties on arms control, arms inspection, non-proliferation and disarmament. (p. 40)

The purpose of this study is:

- to examine the arguments of the countries concerned by the issue of denouncing the INF treaty and the analysis of official speeches;
- to determine the degree of disruption of the nuclear theatre field in Europe and of the doctrinal speech of deterrence through the examination of the strategic programs of the major nuclear players (Russia, United States, France, UK) on the European continent;
- to detect the interactions between the nuclear doctrine, the new equipment planned and Europe's stability;
- analyse the degree of fragility of nuclear reduction/disarmament treaties in the light of these nuclear modernisations;
- to determine, through a few recommendations, the stance to be adopted by Belgium with a view to trying to create the conditions for the stabilisation of the continent in these matters.

Sommaire

La nouvelle politique nucléaire russe, la « Nuclear Posture Review 2018 (NPR) » américaine, ou encore la modernisation des armes nucléaires air-sol françaises augurent d'un renouveau de la dissuasion nucléaire infra-stratégique des puissances nucléaires historiques et des puissances « prolifératrices » balistiques et nucléaires (Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord). La dénonciation des violations du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI, ou INF en anglais), l'installation de systèmes nucléaires à double capacité en Crimée et à Kaliningrad ou la modernisation des bombes B-61 américaines sont en voie de modifier la dialectique du discours de la dissuasion tout autant que la perception des risques et menaces. Il y a également lieu de poser la question de l'avenir des traités de réduction des armes nucléaires à horizon prévisible.

Le Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR/OTAN) déclarait en mars 2017 : « Le plus préoccupant, cependant, est l'inventaire substantiel d'armes nucléaires non stratégiques de Moscou dans l'EUCOM AOR (European Command Area of Responsibility) et sa doctrine troublante qui appelle à l'utilisation potentielle de ces armes pour accélérer sa sortie d'un conflit défailant. La mise en place par la Russie d'un système à double capacité conventionnel/nucléaire interdit par le traité FNI crée une inadéquation des options d'escalade avec l'Occident. Dans le contexte de la structure décisionnelle hautement centralisée de Poutine, la rhétorique provocatrice de Moscou et les menaces nucléaires augmentent les risques de malentendus et d'erreurs de calcul... »³.

Comment tendre à une meilleure stabilisation du cadre stratégique et du théâtre nucléaire face aux possibles violations des traités concernés, face aux nouvelles politiques nucléaires et aux discours associés ? Quelle position la Belgique/la Défense belge doit-elle adopter dans les fora concernant les traités, compte tenu de son histoire nucléaire en tant que pays hôte ?

La vision stratégique pour la défense⁴ mentionne l'importance de l'étude de la menace nucléaire dans plusieurs paragraphes :

- [...] les autorités russes s'engagent pour la défense de leur statut de puissance globale en se concentrant sur leur puissance militaire par des investissements dans des capacités conventionnelles et nucléaires et par l'utilisation politique d'une industrie de la Défense importante axée sur les exportations. L'énorme arsenal nucléaire russe conduit également les

³ Extraits d'une déclaration du général Curtis M. Scaparrotti, commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe et commandant du Commandement des forces des États-Unis en Europe (EUCOM) faite en mai 2017 devant le Comité des crédits du Sénat américain.

⁴ Vision stratégique pour la défense, version illustrée sur <https://www.mil.be/sites/mil.be/files/pdf/strategic-vision-belgian-defense-fr.pdf>

pays européens de l'OTAN à conférer un rôle important et durable à l'Alliance en matière de dissuasion nucléaire. (pp. 27-28)

- Nous devons prêter une attention suffisante au fait que les puissances émergentes investissent aussi énormément dans leur puissance militaire. [...] Trois de ces pays (N.d.A. : la Russie, l'Inde et la Chine) disposent d'armes nucléaires. Celles-ci restent une option pour d'autres puissances régionales émergentes. (p. 32) (N.d.A. : la prolifération nucléaire en Asie de l'Est n'est pas impossible)

- Parmi les missions complémentaires de la Défense, on trouve [...] le soutien au maintien des traités internationaux de maîtrise des armements, de l'inspection des armements, de la non-prolifération et du désarmement. (p. 40)

La présente étude a pour objet :

- d'examiner l'argumentaire des pays concernés par la question de la dénonciation du traité sur les FNI et l'analyse des discours officiels ;
- de déterminer le degré de bouleversement du champ nucléaire de théâtre en Europe et du discours doctrinal de la dissuasion à travers l'examen des programmations stratégiques des grands acteurs nucléaires (Russie, États-Unis, France, Royaume-Uni) sur le continent européen ;
- de déceler les interactions entre le discours doctrinal nucléaire, les nouveaux équipements programmés et la stabilité en Europe ;
- d'analyser le degré de fragilité des traités de réduction/désarmement nucléaire à l'aune de ces modernisations nucléaires ;
- de déterminer, à travers quelques recommandations, le positionnement à adopter par la Belgique en vue de tenter de créer les conditions d'une stabilisation du continent en ces matières.

Les notes de bas de pages intègrent les sources documentaires et bibliographiques.

Table des matières

L’auteur	i
Executive Summary	iii
Sommaire	v
Table des matières.....	vii
Liste des abréviations et acronymes.....	ix
Introduction.....	1
Partie 1 : Les nouvelles politiques nucléaires et l’Europe.....	13
1. La politique nucléaire de la présidence Poutine.....	13
2. La NPR 2018 de l’administration Trump et la posture otanienne	19
3. La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale française 2017.....	29
4. État de la politique nucléaire britannique.....	33
5. Place de la Belgique en matière de nucléaire militaire	37
Partie 2 : Traités nucléaires et sécurité-défense en Europe – État des lieux.....	48
1. De la question de la violation du traité FNI	48
2. Traités nucléaires et leurs conséquences pour la sécurité-défense européenne	52
Conclusion générale	57
Recommandations pour la Belgique	59
Annexes	60

Liste des abréviations et acronymes

ABM	<i>Anti-Ballistic Missile</i>
AE	Affaires étrangères
AFP	Agence France Presse
ALCM	<i>Air-Launched Cruise Missile</i>
ANT	Arme nucléaire tactique
ASLP	Air-sol longue portée
ASM	Anti-sous-marin
ASMP	Air-sol moyenne portée
ASN4G	Air-sol nucléaire 4 ^e génération
AASSM	Armement air-sol modulaire
ATACMS	<i>Army Tactical Missile System</i>
BW	<i>Biological Weapons</i>
C3	Centre de commandement, contrôle, communication
DAS	Délégation aux affaires stratégiques
DSI	Défense & Sécurité internationale
FAS	Forces aériennes stratégiques
FCE	Forces conventionnelles en Europe
FNI	Forces nucléaires à portée intermédiaire
GLCM	<i>Ground-Launched Cruise Missile</i>
GPS	<i>Global Positioning System</i>
HIMARS	<i>High Mobility Military Rocket System</i>
ICAN	<i>International Campaign to Abolish Nuclear Weapons</i>
ICBM	<i>Intercontinental Ballistic Missile</i>

IHE	<i>Insensitive High Explosive</i>
INF	<i>Intermediate Nuclear Forces</i>
IOC	<i>Initial Operating Capability</i>
IRBM	<i>Intermediate-Range Ballistic Missile</i>
IRSD	Institut royal supérieur de défense
JCPoA	<i>Joint Comprehensive Plan of Action</i>
JSF	<i>Joint Strike Fighter</i>
KT	Kilotonne
LACM	<i>Land Attack Cruise Missile</i>
LRINF	<i>Longer-Range Intermediate Nuclear Forces</i>
LRPF	<i>Long-Range Precision Fires</i>
LRS-B	<i>Long-Range Strike Bomber</i>
LRSO	<i>Long-Range Stand Off (Weapon)</i>
MEMS	<i>Micro Electro-Mechanical Systems</i>
MLRS	<i>Multiple Launch Rocket System</i>
MOP	<i>Massive Ordnance Penetrator</i>
MRTT	<i>Multi Role Tanker Transport</i>
NAO	<i>National Audit Office</i>
NATO	<i>North Atlantic Treaty Organisation</i>
NPR	<i>Nuclear Posture Review</i>
ONU	Organisation des Nations unies
PAL	<i>Permissive Action Link</i>
PrSM	<i>Precision Strike Missile</i>
RAF	<i>Royal Air Force</i>
RRW	<i>Reliable Replacement Warhead</i>
SACEUR	<i>Supreme Allied Commander Europe</i>
SAM	<i>Sol-air missile</i>

SCALP	Système de croisière conventionnel autonome à longue portée
SLBM	<i>Submarine Launched Ballistic Missile</i>
SLCM	<i>Sea-Launched Cruise Missile</i>
SNF	<i>Short-Range Nuclear Force</i>
SNLE	Sous-marin nucléaire lance-engins
SRINF	<i>Short-Range Intermediate Nuclear Force</i>
SSBN	<i>Strategic Submarine Ballistic Nuclear</i>
START	<i>Strategic Arms Reduction Talks</i>
TASM	<i>Tactical Air-to-Surface Missile</i>
TIAN	Traité d'interdiction des armes nucléaires
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TLAM	<i>Tactical Land Attack Missile</i>
TNO	Tête nucléaire océanique
TNP	Traité de non-prolifération
UE	Union européenne
UK	<i>United Kingdom</i>
US	<i>United States</i>
USAF	<i>United States Air Force</i>
USAFE	<i>United States Air Force Europe</i>
V-MAX	Véhicule manœuvrant expérimental

Introduction

Les armes nucléaires en Europe ont toujours fait partie du paysage de la guerre froide, les stocks se faisant face se comptaient en milliers de têtes. Malgré la fin de la guerre froide, elles n'ont pas disparu complètement. Les systèmes de très courte portée ont été progressivement retirés, démantelés ou même reconditionnés (les charges nucléaires) pour d'autres systèmes d'armes⁵, tant chez les « propriétaires » français ou britanniques (avec les bombe WE-177 de la Royal Air Force en Allemagne), que chez les Russes (avec le retrait des arsenaux localisés dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les républiques périphériques) et les Américains (déploiements nucléaires tactiques dans un certain nombre de pays alliés et en mer). La « paix chaude » autour de la crise ukrainienne et la dénonciation du traité FNI en 2019 reposent aujourd'hui la question des stocks résiduels, des politiques de modernisation, ainsi que de leurs fonctions actuelles et à terme prévisible.

La fin de la guerre froide et le recul des frontières « idéologiques » avaient entraîné l'obsolescence de certaines charges nucléaires (obus, mines, têtes sol-air, charges anti-sous-marines, ogives pour missiles sol-sol à courte portée) parallèlement au renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la crédibilité des systèmes nucléaires maintenus dans les arsenaux en Europe. En outre, leur caractère spécifique, la volonté de maintenir un discours dissuasif pertinent et la nouvelle géopolitique imposèrent de modifier la sémantique. La terminologie tactique s'effaça au profit d'un vocabulaire davantage doctrinal (emploi du terme « préstratégique ») afin de garantir le continuum entre les armes stratégiques et le coup de semonce (France)⁶ ou d'indiquer l'assouplissement doctrinal dans le discours de dissuasion, pour dépasser le « tout ou rien ». Le vocabulaire du niveau « substratégique » pouvait être aussi employé doctrinalement. Mieux, ces mêmes mots semblent aujourd'hui céder la place à la notion plus générale d'armes stratégiques (de théâtre) afin de donner à ce système un statut politique et de faire passer le message d'un emploi rigoureusement contrôlé, ponctuel, mesuré, unique, à la différence de la guerre froide où les unités recevaient, selon les plans et en dotation pour emploi, « un paquet de 20 obus nucléaires tactiques » pour un usage laissé « à discrétion » !

Aussi, le mot « préstratégique » doit-il être pris dans son acception hexagonale et non pas dans le champ doctrinal tel qu'il est codifié aux États-Unis ou en Russie. Pour nous en tenir aux

⁵ Ce fut le cas des bombes à gravité britanniques WE-177 dont les matières fissiles furent intégrées dans certaines têtes de missiles sous-marins-sol stratégiques SLBM Trident II. Ce fut également le cas avec les têtes nucléaires des Pershing 2 et des têtes de GLCM.

⁶ André Dumoulin, *Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ?*, Focus paper n°31, IRSD, Bruxelles, juillet 2015.

forces nucléaires dites occidentales, nous parlerons ici d'armes nucléaires de théâtre ou d'armes non stratégiques.

À ces petites nuances sémantiques s'ajoutent les transformations géostratégiques, mais aussi les évolutions prévisibles sur le moyen terme et qui sont dictées déjà par les conséquences de la fin de la guerre froide : « conventionnalisation » d'une partie des armes nucléaires tactiques (ANT), recherches sur les charges robustes à travers les outils de la simulation⁷, amélioration de la précision, variation de charges énergétiques, etc.⁸

Le paysage nucléaire actuel est donc complexe, davantage que durant la guerre froide où le langage était codifié entre les deux adversaires-partenaires qu'étaient les États-Unis et l'Union soviétique : maintien des canaux communicationnels, sanctuarisation réciproque, destruction mutuelle assurée, seconde frappe garantie et protégée, traité de maîtrise des armements. Les dynamiques techniques et doctrinales et les processus d'engagement sur les théâtres (euromissiles) en voie de découplage complexifièrent les lectures stratégiques davantage encore que d'autres facteurs tels que l'existence d'un pays nucléaire « perturbateur » (du jeu américano-russe) comme la France et sa force de frappe.

On perçoit combien les puissances nucléaires actuelles sont toujours à la recherche d'une amélioration des capacités permettant de garantir la crédibilité du discours de la dissuasion, à savoir menacer de dommages nucléaires imparables, intolérables et inacceptables tout État agresseur s'en prenant à leurs intérêts vitaux. Message à destination d'auditeurs étatiques externes et qui doit être à la fois suffisamment crédible du point de vue capacitaire et scénaristique, flou et imprécis dans le moment et le lieu d'engagement, et complètement silencieux à propos de la volonté ou non de tourner les clefs et pousser les boutons des représailles, afin de garantir la plus large marge de manœuvre du maître d'œuvre nucléaire tout en alimentant les doutes « en face ».

Mais le plus significatif reste les débats actuels sur l'avenir des armes nucléaires en Europe et l'avenir du contrôle des armements. Et l'on perçoit aujourd'hui à travers les articles de presse, les travaux parlementaires, les interventions politiques, les médias sociaux et les priorités budgétaires que cette question pourrait influencer, en partie, les choix gouvernementaux. Non pas que les exécutifs soient « sensibles » au point de rapidement exiger un désarmement nucléaire unilatéral. Non pas que les États-Unis soient rapidement aux ordres des désirs des opinions publiques européennes. Non pas que la France et la Grande-Bretagne soient dans un processus de désarmement partiel, effaçant à terme le nucléaire de théâtre (*Mirage 2000N*, *Rafale*). Il s'agit plutôt de l'influence possible que peuvent avoir ces diverses réactions en ordre dispersé sur la définition des politiques de défense, les négociations de futurs gouvernements (position des partis politiques), le choix des futurs avions de combat dans leur volet nucléaire⁹

⁷ Acquisition des outils de la simulation par les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Russie et la Chine.

⁸ Cf. André Dumoulin, « La dissuasion nucléaire du futur », dans DSI hors série 23, avril-mai 2012.

⁹ Cf. à ce sujet les débats sur le remplacement des F-16 belges et le remplacement des Eurofighter allemands.

ou l'équilibre à préserver entre les forces pour le partage des budgets de la Défense. Le regain de tensions sur le théâtre européen (politiques russes et américaines) ainsi que la perception sécuritaire des systèmes non stratégiques chinois tendent à conforter une posture de précaution, quand bien même celle-ci peut déstabiliser les environnements régionaux et augurer l'apparition de nouveaux systèmes d'armes nucléaires (ou conventionnels) de théâtre.

D'autre part, pour les pays alliés accueillant sur leur sol des armes nucléaires américaines B-61, y compris pour les avions de l'USAFE qui en disposent pour eux-mêmes (en dépôts souterrains sous les hangarages des avions de combat)¹⁰, les choix sont pluriels. Premier scénario : laisser faire le processus de modernisation souhaité par les États-Unis au sujet d'une future bombe B-61 modèle 12 aux nouvelles caractéristiques de sécurité, de sûreté et de précision sans que ce ne soit véritablement une nouvelle arme¹¹. Deuxième scénario : sur-réagir et profiter d'un environnement protestataire suffisant pour dénoncer – avec d'autres capitales éventuellement – la présence de ces armes, leur inutilité et leur possible modernisation. Troisième scénario : profiter du renouvellement de flottes d'avions de combat au niveau national pour choisir un appareil non américain, avec la difficulté d'y adjoindre alors des composants propres au largage d'une bombe nucléaire...américaine. Quatrième scénario : insister pour que des négociations soient engagées avec les Russes sur la question des armes dites de théâtre, nonobstant le climat actuel ne prédisposant aucunement à ce type d'évolution, en raison de la politique nucléaire impériale russe actuelle. Cinquième choix, mais qui n'en est pas un : à savoir que, pour des motifs politiques et budgétaires, les États-Unis décident unilatéralement de retirer leurs armes nucléaires d'Europe, laissant à la France (pour le théâtre) et au Royaume-Uni (pour la fonction préstratégique via certaines mono-têtes sur missiles *Trident II*) la visibilité régionale. Cette dernière hypothèse est évidemment fortement fragilisée par le climat actuel et la réassurance dissuasive¹² au sein de l'Alliance atlantique.

¹⁰ Bases de Kleine Brogel (Belgique), Volkel (Pays-Bas), Büchel (Allemagne), Ghedi Torre et Aviano (Italie), Incirlik (Turquie). Les deux dernières bases sont strictement américaines. La base turque n'accueille pas d'avions américains F-16 en permanence. Cf. aussi André Dumoulin, « L'avenir du préstratégique nucléaire en Europe », *Défense & sécurité internationale*, hors-série n°35, Areion, Paris, avril-mai 2014, pp. 46 et sv.

¹¹ Le programme *Life Extension Program* est associé au *Nuclear Posture review* de 2010 et repose sur les notions de fiabilité (charges robustes et « fonctionnelles ») et sur la sécurité des sites. Les anciennes versions [type B-61 modèle 3 (puissances variables et réglables de 0,3 ; 1,5 ; 60 et 170 kt), modèle 4 (puissances de 0,3 ; 1,5 ; 10 et 45 kt) avec parachute de freinage] vont être rénovées/aménagées en version B-61 modèle 12 d'une puissance réglable avec un maximum tournant autour de 50 kt et d'une plus grande précision de ciblage par l'intégration d'un système GPS et tir à distance de sécurité (80 km). Une mise en condition opérationnelle est prévue en Europe pour 2024 autour de ce programme estimé à 11 milliards de dollars. Cf. aussi « Briefing. B61 service-life extension upgrades », *Jane's Defence Weekly*, Londres, 1 mai 2019, pp. 30-32.

¹² Cf. Heather Williams, *Tailored Assurance. Balancing Deterrence and Disarmament in Responding to NATO-Russia Tensions*, Prolifération Papers n°59, Études de l'IFRI, Paris, Juillet 2018.

Actuellement, vu le caractère délicat de la question du nucléaire militaire et les situations protestataires – y compris venant d’anciens responsables politiques et militaires qui ne sont plus « aux affaires » –, les capitales ont fait le « gros dos » et ont, à chaque fois, « laissé passer l’orage », d’autant que les Européens associés au nucléaire américain ne sont pas possesseurs des armes, n’ayant jamais eu accès aux codes électroniques d’activation de celles-ci, ce qui explique d’ailleurs pourquoi lesdits pays n’ont jamais formellement violé le traité de non-prolifération. En attendant, plusieurs pays accueillent par solidarité sur leur territoire un dépôt WS-3 nucléaire installé dans l’enceinte de bases aériennes, dans des chambres fortes souterraines, durcies¹³ et sous contrôle direct des forces militaires américaines.

Plusieurs accords juridiques bilatéraux fondent le régime d’accueil et les facilités associées. Globalement, le régime est celui de la double clef. Les procédures impliquent que l’emploi éventuel de ces armes soit examiné préalablement dans le cadre de la consultation politique au sein de l’Alliance. Reste que c’est bien à Washington que se décide l’avenir de la présence ou non de ces armes nucléaires aéroportées de théâtre.

La présence des armes nucléaires américaines en Europe s’inscrit dans l’idée du partage des risques et des responsabilités au sein de l’Alliance atlantique et comme outil premier de la stratégie de dissuasion et de prévention, sinon comme concrétisation du lien transatlantique¹⁴. Aussi, malgré la présence effective d’armes nucléaires, la politique adoptée par les ministres directement concernés est, pour l’essentiel, de ne pas confirmer ni démentir (« *no answer – no deny* ») officiellement l’existence d’armes nucléaires, même si la présence importante de militaires américains et de leurs familles près des bases concernées reste un bon indicateur de leur existence.

La discrétion et la politique du « no no » deviennent souvent la politique première : « moins on en parle, mieux cela vaut », mais la lecture des sources ouvertes américaines rend cette

¹³ Le nombre estimé de capsules de stockage serait de 20 maximum, mais le nombre exact de bombes réellement stockées reste secret défense.

¹⁴ « *Pour prévenir les conflits et les guerres, une dissuasion et une défense crédibles sont essentielles, et elles continueront de se baser sur une combinaison appropriée de capacités nucléaires, de capacités conventionnelles et de capacités de défense antimissile. Une posture de dissuasion et de défense robuste renforce la cohésion de l’Alliance et constitue un lien transatlantique politique et militaire essentiel, et ce grâce à une répartition équitable et viable des rôles, des responsabilités et des charges. L’OTAN continue de s’adapter pour s’assurer que sa posture de dissuasion et de défense reste crédible, cohérente, résiliente et adaptable à un environnement de sécurité en évolution. Il s’agit notamment d’apporter une réponse efficace aux changements de posture et de doctrine d’adversaires potentiels, et à leurs investissements considérables dans la modernisation et le développement de leurs capacités. (...) La posture de dissuasion nucléaire de l’OTAN repose également sur les armes nucléaires des États-Unis déployées à l’avant en Europe, ainsi que sur les capacités et l’infrastructure mises à disposition par les Alliés concernés. Les contributions nationales à la mission de dissuasion nucléaire de l’OTAN, sous la forme d’avions à double capacité, demeurent un élément central de cet effort. Les contributions complémentaires des Alliés concernés destinées à assurer une participation aussi large que possible aux arrangements agréés pour le partage du fardeau dans le domaine nucléaire renforcent encore cette mission. » (Sommet de l’OTAN, Bruxelles, juillet 2018).*

politique illusoire. Relevons que, depuis le 6 octobre 2015, une instruction écrite (n°5230.16) venant du Département américain de la Défense précise que, dans le cas d'un incident nucléaire/radiologique survenant hors des frontières des États-Unis, le commandant combattant ou l'adjoint au secrétaire d'État à la Défense peut, dans l'intérêt de la sécurité publique, confirmer en coordination avec le gouvernement étranger par le truchement du chef de mission américain la présence d'armes nucléaires ou de composants nucléaires radioactifs.

La notification aux autorités publiques est également requise si le public est ou peut être en danger d'exposition radioactive ou en danger d'autres menaces posées par l'arme ou ses composantes. De même, en cas d'incident lié à une arme nucléaire, une confirmation de la présence d'armes nucléaires US peut être donnée par l'adjoint au secrétaire d'État à la Défense dans l'intérêt de la sécurité publique ou pour réduire ou éviter une alarme publique généralisée.

Plus généralement, les diplomaties actuelles oscillent entre, d'une part, l'insistance à parvenir à un désarmement complet, généralisé, partagé et sous contrôle et, d'autre part, la nécessité de maintenir les outils de la dissuasion nucléaire otanienne tant que les armes nucléaires existeront. Entre l'application de l'article VI du TNP en vue d'un désarmement complet et le principe de précaution de l'Alliance atlantique inscrit dans le dernier Concept stratégique (Chicago), la voie à suivre est pavée ... de garde-fous. Actuellement, les divergences demeurent entre Européens sur la nécessité ou non de maintenir du nucléaire US de théâtre en Europe ; la crise russo-ukrainienne va renforcer la posture d'attente prudente.

Le maintien d'un nucléaire résiduel aéroporté américain en Europe sur des bases aériennes identifiées (dépôts virtuels : vides ou occupés en tout ou en partie) participe bel et bien de la solidarité, du lien transatlantique « couplant » les deux continents et du message dissuasif, nonobstant le fait que la dissuasion américaine peut « jouer » avec d'autant plus de forces que Washington s'acheminerait à terme vers une doctrine incluant aussi des frappes rapides hypersoniques... classiques et/ou nucléaires¹⁵.

¹⁵ United Nations Office for Disarmament Affairs, *Hypersonic Weapons. A Challenge and Opportunity for Strategic Arms Control – A Study Prepared on the Recommendation of the Secretary-General's Advisory Board on Disarmament Matters*, United Nations, 2019 ; Joseph Henrotin, « La mutation hypersonique et ses défis », *Défense & sécurité internationale*, hors-série n°66, Areion, Paris, juin-juillet 2019, pp. 72 et sv. ; *Jane's Defence Weekly*, Londres, 9 et 16 novembre 2016, 25 avril, 25 juillet et 30 octobre 2018, 4 septembre 2019, 1^{er} janvier 2020 ; *Défense & sécurité internationale*, Areion, Paris, octobre-novembre 2017, pp. 80 et sv. ; *Jane's International Defence Review*, Londres, février, août et septembre 2019 ; www.opex360.com, 7 août 2019 ; *Bulletin of the Atomic Scientists*, 13 janvier 2020 ; Laurent Lagneau, « L'US Air Force fait le tri dans ses projets d'armes hypersoniques », www.opex360.com, 13 février 2020.

Évolution du potentiel nucléaire tactique et substratégique de l'OTAN en Europe

<i>Nombre de têtes nucléaires américaines (estimations)</i>						
<i>Systèmes-lanceurs nucléaires¹</i>	1965	1981	1988	1991	1993	2019
SNF ² missiles Lance	0	692	692	692	0	0
SRINF ³ missiles Pershing-1A	200	293	100	0	0	0
SAM ⁴ Nike Hercules	990	686	100	75	0	0
Charges ASM ⁵ B-57	0	192	192	192	0	0
Mines ADM ⁶	340	372	0	0	0	0
INF ⁷ missiles Pershing-2	0	0	234	0	0	0
INF GLCM ⁸	0	0	443	0	0	0
SNF missiles <i>Honest John</i>	1.900	198	0	0	0	0
SNF missiles <i>Sergeant</i>	300	0	0	0	0	0
Bombes aéroportées	1.240	1.729	1.400	1.400	<800	150
Obus 203 mm	975	938	738	240	0	0
Obus 155 mm	0	732	732	732	0	0
Total	5.905	5.792	4.631	3.331	<800	150

1. *Le tableau ne prend pas en compte les forces nucléaires tactiques et substratégiques françaises et britanniques mais le seul arsenal nucléaire américain déployé en Europe. Toutes les armes nucléaires tactiques retirées d'Europe durant ces années et résiduellement encore stockées aux États-Unis ont été détruites à partir de 1999. Certaines charges nucléaires furent transférées sur d'autres systèmes d'armes nucléaires.*
2. *Short-range Nuclear Force = Forces nucléaires de courte portée.*
3. *Short-range Intermediate Nuclear Force = Forces nucléaires intermédiaires de plus courte portée.*
4. *Sol-air missiles.*
5. *Anti-sous-marins.*
6. *Atomic Demolition Munitions = Mines nucléaires de démolition.*
7. *Intermediate Nuclear Force = Forces nucléaires intermédiaires.*
8. *Ground-launched Cruise Missiles = Missiles de croisière lancé du sol (« Gryphoon »).*

Sources : Éditions successives du *Sipri Yearbook*, du *Military Balance* (IISS) et du *Bulletin of Atomic Scientists*.

Si le nucléaire ne se partage pas, il « autorise » la concertation¹⁶. Ce fut le cas dans le cadre des pressions américaines au sujet de la non-dissémination et surtout de l'acculturation nucléaire au profit des Européens dans le cadre du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN. En ce sens, le principe de la double clef – toujours en vigueur aujourd'hui pour une partie des armes nucléaires déployées dans certains États membres – relève de ce « pouvoir » par défaut. Les alliés européens « prêtent » leurs pilotes et leurs avions si leurs gouvernements l'acceptent, tandis que les Américains accrochent leurs bombes à ces avions, tout en restant les seuls dépositaires des codes d'armement des armes nucléaires, sans lesquels celles-ci restent inertes et inactives.

De même, le dossier anti-missile avec le projet américain d'installation de missiles d'interception à effet de choc en Pologne et en Roumanie et un radar de poursuite en République tchèque a également des incidences sur la lecture stratégique des Européens¹⁷. D'une part parce qu'il implique une décision d'association à une dialectique de l'épée et du bouclier qui, dans le champ nucléaire, aboutit souvent doctrinalement à la complexification des processus de décision du fait de l'agresseur mais aussi à une dynamique de la saturation des réseaux défensifs. Bref, les défenses anti-missiles contraignent « l'adversaire potentiel » à intégrer un paramètre nouveau mais en même temps elles le poussent à les contourner. La troisième couche anti-missile doit être lue davantage dans une logique de parapluie américain réduisant à chaque étage le nombre de missiles assaillants pouvant potentiellement atteindre le sanctuaire américain, plutôt qu'une défense anti-missiles destinée à protéger prioritairement les Européens d'une frappe iranienne éventuelle et future. Néanmoins, les programmes anti-missiles nationaux et les programmes OTAN de défense anti-missiles globale et de théâtre s'ajoutent au projet proprement américain toujours bel et bien d'actualité.

Pour complexifier le tout, le dossier anti-missile évolue dans un paysage nucléaire « fragilisé », sinon contesté. Le dossier anti-missile américain tel qu'en cours de déploiement en Europe et sur navires est complexe, à la fois du point de vue diplomatique, stratégique, financier et industriel. Le positionnement européen reste à la fois prudent et méfiant, en raison de la crise économique et de l'emprise américaine sur les technologies. Comme par le passé lorsqu'il fut question des aspects doctrinaux concernant les ABM, les thèmes restent les mêmes, tout autant que les contraintes. Si le dossier anti-missile en Europe est, à terme, censé défendre le territoire et ses populations, il restera toujours saturable, poreux et contournable ce qui, avec du nucléaire, rend la dissuasion illusoire même si elle complique les hypothétiques frappes offensives.

¹⁶ André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, Courrier hebdomadaire n°1871-1872, CRISP, Bruxelles, 2005.

¹⁷ Matt Korda et Hans M. Kristensen, « US ballistic missile defenses, 2019 », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 2019.

Aussi, les différents éléments anti-missiles peuvent servir directement ou indirectement la défense du sanctuaire américain avec un processus de dégradation/destruction des lanceurs au cours des différents champs de trajectographie¹⁸. Nous revoici avec une forme de découplage qui a abouti au compromis de Chicago, sachant qu'au final la meilleure dissuasion contre le nucléaire proliférateur reste...la dissuasion nucléaire elle-même et ses outils protégés.

Dès lors, la question de l'avenir du nucléaire américain en Europe est plutôt associée à l'évolution de la posture nucléaire russe en voie de musculation qualitative et celle du paysage proliférateur iranien qui pourraient imposer le statu quo, alors que la question de la modernisation des bombes nucléaires B-61 en dépôt en Europe tout comme les questions budgétaires et industrielles portant sur le remplacement des avions de frappe substratégiques de l'OTAN (cf. le dossier F-35) seraient « déstabilisatrices », les perceptions des uns et des autres jouant un rôle majeur.

Quant au nucléaire français qui vient de terminer une grande modernisation, il pourrait être en partie fragilisé à moyen terme pour des raisons davantage budgétaires et de répartition entre les forces que pour des raisons idéologiques et doctrinales, même si ces toutes dernières années, le pays a subi quelques coups de boutoir protestataires venant d'anciens responsables politiques et militaires. Si le concept de coup de semonce n'a pas disparu du curseur doctrinal, il n'est pas impossible que le nucléaire aérien de théâtre perde quelques plumes au niveau des moyens qui y sont consacrés. Du point de vue doctrinal, relevons l'intégration probable de la charge nucléaire électromagnétique comme outil de semonce parallèlement à la réapparition dans l'Hexagone de débats doctrinaux de haut niveau sur le degré de pertinence de la dissuasion nucléaire¹⁹ et le retour « par la fenêtre » des notions de « faible au fou ».

Restent les interrogations politico-stratégiques sur la place de la dissuasion nucléaire dans l'espace européen proprement dit. Au-delà du bénéfice de la dissuasion « par constat » offert par les forces nucléaires françaises et britanniques aux Européens, les définitions dans le cadre d'une forme de « collectivisation » européenne de la dissuasion et les différentes inflexions apparues dans l'air du temps furent nombreuses : dissuasion du faible au fort, du fort au fou, proportionnelle, tous azimuts, virtuelle, concertée, élargie, partagée... Derrière ces mots se cachèrent à la fois la difficulté de gérer le discours face à d'hypothétiques États nucléaires dont les dirigeants seraient devenus « fous » – l'étude de Bruno Tertrais (FRS) sur la question de l'universalité de la logique de la dissuasion pondère fortement ce qualificatif –, et à inculquer la dialectique nucléaire à ses partenaires sans leur donner le pouvoir réel d'engagement du feu. Mais derrière ce vocabulaire conceptuel se cachaient et se dissimulent encore aujourd'hui des questions fondamentales : l'Union européenne doit-elle être en tant que telle une puissance nucléaire ou doit-elle s'en détacher ? Paris et Londres peuvent-ils déléguer, partager ou se

¹⁸ Alain De Neve, *Défense antimissile et sécurité européenne : variations conceptuelles, positionnements politico-stratégiques et perspectives de mise en œuvre*, Sécurité & Stratégie n°114, IRSD, Bruxelles, février 2013.

¹⁹ Citons, entre autres, Jean-Christophe Romer et Thierry Widemann (dir.), *La dissuasion*, Les champs de Mars, École militaire, Paris, hiver 2013.

concerter sur ces matières avec certaines capitales ? avec l'Union européenne ? Dans quelles circonstances ? Quid de la nécessité pour la France de ne pas rester le seul État de l'Union européenne disposant du nucléaire ?

L'Union européenne doit-elle et peut-elle devenir un jour une puissance disposant d'attributs nucléaires en propre ? Nous faut-il plutôt continuer à placer l'avenir du nucléaire dans le cadre strictement national, subissant en partie cette perte de visibilité face aux nouveaux besoins militaires de gestion de crises et de conflits asymétriques en période d'après-guerre froide ? Finalement, la puissance et l'autonomie stratégique s'expriment-elles par le nucléaire ou par la seule maîtrise de l'espace-temps, du maillage opératoire, de la décapitation classique et du renseignement, aboutissant à une nouvelle virginité nucléaire ? Le nucléaire peut-il être un élément mobilisateur d'une politique de défense européenne en pensant collectivement le rôle et la place de cet instrument dissuasif sur notre continent ? Toujours repoussées et ignorées car fondamentalement délicates, ces questions²⁰ reviendront par la fenêtre, à la première opportunité diplomatique, à la première crise majeure impliquant les pays proliférateurs, y compris dans le champ de la menace biologique.

Actuellement, l'Union européenne se voit englobée dans le champ dissuasif français et britannique à travers la notion virtuelle de « dissuasion par constat », le jeu de la protection contre les extrêmes étant implicitement « offert » aux alliés européens. S'il ne peut y avoir de dogme de l'automatisme d'une solidarité dans le domaine nucléaire, la proximité spatiale entre les États européens impose ainsi en partie une dissuasion *de facto* au profit du continent : la vulnérabilité commune engageant en quelque sorte la solidarité de proximité par le flou de la notion élargie des intérêts vitaux. En outre, de nouveaux retraits d'armes nucléaires substratégiques américaines d'Europe renforceront, en quelque sorte par défaut, cette « européanisation » de la dissuasion²¹.

Au-delà, il est de plus en plus difficile d'imaginer une politique nucléaire gesticulatoire indépendante en cas de crise qui refuserait une sorte d'« approbation » européenne et de « concertation » minimale, même si le nucléaire ne pourra sortir complètement, à horizon prévisible, des prérogatives de défense nationale, vu l'existence des garde-fous instaurés par les articles 1 et 2 du Traité de non-prolifération et du « *caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres* » de l'Union européenne (article 17.1 §3 du traité de Nice ; article 42 TUE (traité de Lisbonne)). Les institutions de l'Union européenne

²⁰ Voir André Dumoulin, « Les interrogations autour de la dissuasion nucléaire européenne », *DSI*, Areion, Paris, décembre 2005.

²¹ AFP, « Macron livre sa vision de la dissuasion nucléaire française, avec une touche d'Europe », www.lepoint.fr, Paris, 5 février 2020. Pour les débats passés, cf. André Dumoulin, *Les armes nucléaires et l'identité européenne de défense*, Document de travail, Série Politique W-22, Parlement européen, Bruxelles, 10/1996 (traduit en anglais et en allemand) ; Bruno Tertrais, *L'arme nucléaire après la guerre froide. L'Alliance atlantique, l'Europe et l'avenir de la dissuasion*, Economica, Paris, 1994.

ont, jusqu'à présent, œuvré uniquement dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des produits à double usage²², des mesures de sécurité contre les trafics de matériaux et substances nucléaires et du soutien aux régimes de contrôle multilatéraux : la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive adoptée en décembre 2003 et ses actualisations récentes en sont l'expression la plus aboutie.

Mais l'intégration dans le traité de Lisbonne d'une clause d'assistance mutuelle contient en filigrane les prémices d'un apport nucléaire national (non contraignant) à la sécurité territoriale de l'Union, nonobstant tous les garde-fous sémantiques, juridiques et politiques imaginables. Que dire alors du nucléaire dans ce schéma ? Quant à la clause de solidarité en cas d'agression terroriste déjà inscrite au Conseil de l'UE depuis le 24 mars 2004, l'assistance mutuelle peut faire appel à tous les instruments de l'UE, y compris militaires. Que dire alors du nucléaire dans ce cas de figure ?

Aussi, le paysage nucléaire européen est et reste particulièrement confus, sachant que bien des paramètres dépendent de l'environnement international, quand bien même la dissuasion dans son approche classique doit rester prioritairement associée aux intérêts vitaux à défendre. Bien évidemment, la contre-prolifération garde ses lettres de noblesse et la permanence du nucléaire aéroporté de théâtre est bien associée à la flexibilité politique et opérationnelle d'un outil davantage visible qu'un sous-marin nucléaire lance-engins hautement furtif.

Entre le statut quo, les modernisations annoncées, la réduction partielle avec le maintien en Europe des seuls F-35 sous cocarde américaine (avec les bombes associées) et la disparition complète avec stratégie de reconstitution en cas de crise, tout est ouvert à horizon prévisible, sachant que toute modification publiquement annoncée du paysage nucléaire américain en Europe aura des effets diplomatiques, stratégiques et citoyens importants sur le Vieux Continent et au-delà, mais aussi et surtout sur une nouvelle visibilité du nucléaire français et britannique.

La France et le Royaume-Uni, qui ont décidé de coopérer sur le plan nucléaire dans certaines limites convenues pour réduire les coûts²³ et favoriser la crédibilité de l'outil, vont peut-être hériter d'une responsabilité tant politique que symbolique. Même hors de tout accord explicite avec les alliés, même sans « traité » formel, ni discours d'allégeance, voire sans demande expresse et publique des capitales européennes de bénéficier de la protection française et britannique, et malgré les divergences entre capitales sur l'avenir du nucléaire en Europe, la niche capacitaire nucléaire de théâtre française pourrait devenir plus centrale. Nonobstant, il est difficile aussi d'imaginer une situation où les Européens ne seraient pas concernés,

²² Quentin Michel, *Concilier l'inconciliable. Les régimes internationaux et européens de contrôle du commerce nucléaire*, Ed. PIE Peter Lang, Bruxelles, 2012.

²³ Cf. le rapport de Marc Joulaud sur la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes, Assemblée nationale, Avis n°3401, 10 mai 2011.

impliqués, entraînés dans une gesticulation nucléaire organisée et planifiée depuis Paris ou Londres.

Au demeurant, bien des obstacles devront être surmontés pour approfondir l'idée d'une Europe nucléaire au sens global : l'interaction légitimité-droit de regard, le choix de la doctrine et du moment de la gesticulation, la mouvance des opinions publiques et la difficulté de leur « vendre » la dialectique et le vocabulaire associé, les garde-fous du TNP dans son interprétation maximaliste ou trompeuse, la notion de puissance, les priorités militaires asymétriques, la question de la culture stratégique européenne encore inexistante, ou encore les facteurs économiques, géostratégiques et éthiques.

On perçoit bien que « le doigt » sur le bouton ou plutôt « les deux doigts sur la clef » vont rester aux mains des États qui possèdent les codes d'activation des charges, le partage du nucléaire n'étant imaginable que dans un espace européen supranational. Entre les deux, la concertation sur le mode OTAN est possible entre Européens, tout autant d'ailleurs que l'éventuelle organisation d'une future coopération renforcée entre les États qui veulent aller plus loin dans le principe d'une Europe nucléaire concertée. Cette posture est complexe à mener alors que le paysage stratégique européen est incertain et mouvant, mais non clairement menacé ni soumis à l'urgence.

Reste qu'un processus de concertation futur pourrait davantage porter sur une évaluation commune des risques et menaces, des échanges d'officiers, des concertations à propos des patrouilles nucléaires sous-marines (afin d'éviter prioritairement des accidents entre sous-marins tel que celui qui s'est produit en 2009 entre le *HMS Vanguard* et *Le Triomphant*), des engagements doctrinaux acceptés, de la mutualisation et de la coopération autour des systèmes conventionnels associés au nucléaire (navires de protection, anti-missiles, satellites d'alerte avancé, ravitaillement aérien, etc.).

Les nombreuses discussions franco-allemandes et franco-britanniques sur la question de la concertation nucléaire, les sujets particuliers proposés à l'étude par la DAS du ministère français de la Défense ces dernières années et les *missi dominici* envoyés par Paris dans les différentes capitales à ce sujet sont symptomatiques. Les entretiens aboutissent à une écoute polie, quelques suggestions générales et un silence généralisé.

Faut-il attendre que l'Iran prouve sa nucléarisation, que les bombes B-61 américaines quittent l'Europe ou qu'une menace majeure marque le destin des Européens pour que la question de l'europanisation de la dissuasion convainque les esprits et les opinions ? L'Europe se dirige-t-elle vers l'après-nucléaire ? La réponse n'est pas simple, et le sujet impose d'avancer à pas comptés dès lors que la question de la culture nucléaire partagée et celle du poids financier seront à nouveau mises sur la table.

Même si nous faisons face à une surprise stratégique ou à un nouveau jeu du « chat et de la souris » iranien, au retour d'une Russie impériale ou à un Pakistan « incontrôlable », la gesticulation nucléaire resterait nationale et les Européens auraient encore et toujours le

réflexe « américain », malgré le principe de réalité selon lequel les arsenaux nucléaires français et britannique ont une crédibilité assurée par leur proximité géographique avec les Européens, selon l'adage « Nous sommes tous dans le même bateau ».

Potentiels nucléaires de théâtre européen et américain en 2019

Pays Possesseur	Système d'armes	Pays hôte (double clef ou clef unique)	Évolution prévisible
États-Unis	Bombes à gravité B-61 modèles 3 et 4 thermonucléaires (à charges variables)	Belgique Italie Allemagne Pays-Bas Turquie	Bombes guidées B-61 modèle 12 thermonucléaires (à charges variables)
France	Missile supersonique ASMP-A sur Mirage 2000NK3 et Rafale F3 (40 appareils dédiés pour l'Armée de l'air) et Rafale Mer version F3 ; Charge EMP possible dans une fonction de semonce via les ASMP	non	Remplacement des derniers Mirage 2000N par les Rafale F3 ; Modernisation à mi-vie possible de la propulsion ASMP pour opérationnalité jusque 2035 ; ASN4G hypersonique remplaçant l'ASMP (1 ^{er} vol :2021)
Royaume-Uni	Possible capacité de théâtre de certains missiles dotés d'une seule charge nucléaire tactique (à partir de sous-marins porteurs de missiles <i>Trident II</i>) ; Charges EMP possibles dans une fonction préstratégique	non	L'extension à partir de 2015 de la durée de vie <i>Trident II D-5</i> jusqu'en 2042 ; Renouvellement des 14 <i>Ohio</i> et leurs <i>Trident 2D5</i> à partir de 2027 par 12 nouveaux sous-marins (SSBN classe <i>Columbia</i> (NPR 2011)), le premier sera construit en 2021 et livré en 2027. Le second sera livré en 2030 et le dernier en 2042. Durée de vie : 2085

Partie 1 : Les nouvelles politiques nucléaires et l'Europe

1. La politique nucléaire de la présidence Poutine

Les tensions nées de l'invasion de la Crimée et de la guerre dans le Donbass ont fait resurgir la dialectique du nucléaire dans son registre gesticulatoire. La crise russo-ukrainienne fut marquée par plusieurs événements militaires décidés à Moscou et qui avaient pour objet d'émettre un message à destination des pays membres de l'OTAN, et plus particulièrement des pays d'Europe centrale et orientale plus récemment intégrés dans l'Alliance atlantique.

Moscou entendait élaborer un message nationaliste et mobilisateur d'opinion auprès de la population russe, celle d'une puissance renaissante après la chute du mur de Berlin et la fin de l'URSS.

La perception russe d'une avancée « occidentale » vers son glacis pouvant menacer directement les frontières de la Russie fut un élément stratégique important pour expliquer les multiples gesticulations militaires qui furent organisées et qui perdurent encore aujourd'hui et à horizon prévisible.

La démonstration fut faite par la démonstration de forces et la visibilité médiatique de plusieurs décisions à échéances variées concernant aussi le nucléaire²⁴ :

- traversées de couloirs aériens et corridors par des bombardiers à capacité nucléaire (mer du Nord, Manche) ;
- annonce d'un possible déploiement d'armes nucléaires (Crimée) ;

²⁴ « Russian nuclear forces 2019 », Nuclear Notebook, *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°2, pp. 73-84 ; François Géré, « De la guerre asymétrique aux affrontements hybrides », dans *Revue Défense nationale*, Paris, octobre 2015 ; Jérôme Pellistrandi, « Équipements militaires, chronique d'un trimestre (mars 2016) », Tribune n°758, dans *Revue Défense nationale*, Paris, mars 2016 ; Julian Lindley-French, « Russian Spring ? », blog, 12 décembre 2014 ; *IHS Jane's Defence Weekly*, 1^{er} octobre, 10 décembre 2014, 18 mars, 18 novembre, 19 et 26 août 2015, 20 janvier, 10 février, 30 mars, 20 avril, 11 mai 2016 ; www.sputniknews.com, 20 et 24 avril, 1^{er} juin 2015, 16 février 2016 ; *Le Soir*, 17 mars, 5 juin 2015 ; *Le Monde*, 20 juin 2015 ; Dépêches de l'AFP, 26 juillet 2015 ; Dépêches TASS-Belga, 5 mars 2015 ; Dépêche TASS-AFP, 25 mars 2016 ; Dépêche Belga, 8 mars 2016 ; *Les repères de la RDN*, n°1, Paris, 2015 ; *Le Figaro*, 17 mars 2015 ; <http://www.meretmarine.com/>, 28 avril 2014 ; www.bruxelles2.eu, 27 février, 3 et 15 avril, 30 octobre 2014 ; Hugues Eudeline, « Stratégie maritime : évolutions et nouveaux acteurs », dans *Revue Défense nationale*, Paris, avril 2016 ; *Mer et Marine*, 15 avril 2016 ; Pierre Rialland, « La Russie développe le concept de "puissance navale continentale" », dans *Revue Défense nationale*, Paris, mai 2016 ; Julian Cooper, « How much does Russia spend on nuclear weapons ? », Sipri topical background, SIPRI, Stockholm, 1^{er} octobre 2018.

- déploiement d'un missile à double capacité SNF *Iskander* (Kaliningrad) et renforcement ultérieur des brigades de missile ;
- activation fin 2016 de trois nouveaux radars d'alerte avancée type *Voronezh* à Yeniseysk, Barnaul et Orsk (portée : 3000 km, 180°) ;
- révélations à propos d'une future torpille nucléaire ;
- augmentation du nombre de jours/an des patrouilles de sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques (SSBN) ;
- annonce de l'ajout de 40 nouveaux missiles intercontinentaux sol-sol dans l'arsenal nucléaire russe « pouvant déjouer tous les systèmes de défense anti-missiles »²⁵ ;
- annonce du lancement d'un nouveau programme de bombardier stratégique furtif PAK-DA ;
- déploiement en 2016 de bombardiers stratégiques *Tupolev 22-M3* en Crimée ;
- précisions données par Vladimir Poutine le 15 mars 2015 au sujet du projet de mise en alerte de ses forces nucléaires en mars 2014 en cas d'intervention militaire occidentale en Crimée ;
- simulation d'attaques nucléaires air-sol au large de la Suède (mars 2013 avec deux *TU-22M3*) et au large de l'Alaska et du Canada (septembre 2014 avec 2 *TU-95*).

Parallèlement, le discours est allé jusqu'à menacer de dénoncer, déjà à l'époque, certains traités (FCE, FNI, START) si d'aventure l'OTAN s'engageait dans « l'escalade politico-militaire ». Déjà, Moscou décida de suspendre sa participation au groupe conjoint de consultation sur les FCE en mars 2015. Dans tous les cas, « la manœuvre politique » restait ambiguë avec des discours contradictoires selon les autorités russes qui les produisaient : « on fait le contraire de ce que l'on déclare ou bien l'on déclare le contraire de ce que l'on fait »²⁶, tout en affirmant que « la Russie tentait d'une façon ou d'une autre de réagir aux menaces potentielles, mais sans aller au-delà »²⁷.

La doctrine russe de 2010 a été approuvée lors d'une réunion du Conseil de sécurité russe le 19 décembre 2014. Son contenu reprend toutes les constantes de la pensée militaire russe, sans grands changements²⁸ si ce n'est la notion de dissuasion non nucléaire²⁹, les défis relevés par

²⁵ Il est à relever que ces nouveaux missiles permettront d'en retirer 72, trop vétustes ! (Igor Sutyagin, Rusi, AFP, 19 juin 2015)

²⁶ François Géré, « De la guerre asymétrique aux affrontements hybrides », dans *Revue Défense nationale*, Paris, octobre 2015.

²⁷ Déclaration de Iouri Ouchakov, conseiller du Kremlin, AFP, 16 juin 2015.

²⁸ Jean-Christophe Romer, « Le facteur ukrainien dans la doctrine militaire russe », dans *Défense & Stratégie* n°37, Observatoire européen de sécurité, Paris, printemps 2015, pp. 8-10.

²⁹ Relevons l'existence du missile hypersonique *Kinzhal* air-sol équipant le Mig-31 destiné à engager des cibles anti-missiles et des objectifs spécifiques nucléaires en Iran ou en Corée du Nord (*Jane's Defence Weekly*, Londres,

les anti-missiles et le rappel des menaces perçues comme telles d'un basculement des pays composants « l'étranger proche » vers l'Occident.

Reste que la politique nucléaire russe s'est affirmée ces dernières années avec, en filigrane, la présence de défenses anti-missiles américaines en Pologne et en Roumanie prise comme prétexte ou sujet d'une réelle inquiétude³⁰.

La Russie a confirmé la présence de R-500 *Iskander-M*³¹ lanceurs de missiles de croisière et balistiques (Kaliningrad depuis 2013), en remplacement des *SS-21*, *Scud*, *SS-22* et *SS-23*, de missiles de croisière à lanceur naval (SLCM) *Kalibr* (à capacité duale)³² mais aussi et surtout du R-500 *Iskander K* lanceur de missile de croisière mobile 9M729 (SSC-8)³³ considéré par les pays membres de l'OTAN et les États-Unis comme dépassant les 500 km de portée ; ce qui fut le déclencheur de tensions russo-américaines avec, au final, la dénonciation du traité FNI de 1987 !

Au niveau stratégique, on peut constater le déploiement de la version mobile sur rail et en silos de l'ICBM *SS-27 Topol-M – RS-24 Lars*³⁴ en remplacement des *SS-19* (2020), un nouveau modèle de missiles mobiles sur routes et à ogives multiples *RS-26 Roubej* (2016) et *Bargouzine* (2040), le remplacement des *SS-18* par les missiles ICBM *Sarmat* à ogives multiples en silos (2020) ainsi que celui des sous-marins *Delta III* et *Typhoon* (démantèlement des trois derniers d'ici 2020), par une nouvelle classe de type *Borei* (huit seront opérationnels en 2020)³⁵.

En outre, la Russie a décidé la modernisation des bombardiers *TU-22M3 Backfire*, des *TU-95MS* (jusque 2040)³⁶ et des *TU-160M2* (testé en février 2020 : navigation, électronique,

23 octobre 2019). Cf. aussi *Factoring Russia into the US-China Equation on Hypersonic Glide Vehicles*, Sipri, Stockholm, 2 février 2017.

³⁰ Paul Baev, *La modernisation nucléaire russe et les « supermissiles » de Vladimir Poutine. Vraies questions et fausse posture*, Notes de l'IFRI n°115, IFRI, Paris, août 2019.

³¹ Philippe Langlois, « La place de l'Iskander dans les capacités russes de frappe dans la profondeur », *Défense & Sécurité internationale*, n°143, Areion, Paris, octobre 2019, pp. 78 et sv. ; *Jane's Defense Weekly*, Londres, 19 octobre 2016 et 16 janvier 2019, 1^{er} janvier 2020.

³² *Jane's Defense Weekly*, Londres, 2 octobre 2019.

³³ Le 9M729 serait issu de la version SLCM naval 3M-14E (portée de 275 km) avec une portée plus grande (www.globalsecurity.org ; *Janes' International Defence Review*, mars 2019, p. 39).

³⁴ *Jane's Defense Weekly*, Londres, 17 février 2016.

³⁵ *Jane's Defense Weekly*, Londres, 2 novembre 2016 ; Louis-Michel Guillaume, « Espace sous-marin et stratégie maritime (l'exemple russe) », dans *Revue Défense nationale*, Paris, juin 2017.

³⁶ À propos du nucléaire aérien russe, cf. Malcolm Pinel, « L'instrument de puissance de la diplomatie aérienne russe », dans *Revue Défense nationale*, Paris, novembre 2019 ; *Jane's Defense Weekly*, Londres, 9 janvier 2019.

C3) pour une opérationnalité en 2021, ainsi que la mise en œuvre de tests (délicats) d'un missile de croisière à propulsion nucléaire 9M730 *Bourestnik* (SSC-X-9 *Skyfall*) ainsi qu'une torpille nucléaire *Poseidon* à propulsion nucléaire (création de tsunami pour cibler des objectifs côtiers, portuaires et navals)³⁷ à « portée illimitée ».

Plus particulièrement, en matière de missiles à portée intermédiaire, la Russie a rendu publics dans un discours du président Poutine à l'Assemblée fédérale de Russie (1^{er} mars 2018) ses nouveaux programmes avec une insistance portée vers le contournement recherché des défenses anti-missiles américaines en Europe et dans ses atterrages maritimes :

- planeur hypersonique à double capacité « Avangard »³⁸ tiré du missiles ICBM SS-19 et dont les réelles capacités sont sujettes à questionnements³⁹ ;
- missile hypersonique « Kinzhal » air-sol (sur Mig-31K) ;
- missile nucléaire intercontinental subsonique à propulsion nucléaire à vol rasant « Bourestnik » 9M730 ;
- armes lasers anti-C3.

Plusieurs observateurs⁴⁰ s'interrogent sur le niveau exact des ambitions et capacités russes en termes militaires : intoxication ? Propagande ? Opérationnalité actuelle/future ? Simple démonstrateur ? Gesticulation avant négociations ?

De même, la doctrine russe mise davantage sur le nucléaire tactique et semble dès lors envisager la possibilité d'un recours précoce aux armes nucléaires (discours russes concernant la Crimée, les dispositifs anti-missiles de l'OTAN, les pays baltes) comme élément compensateur de ses faiblesses conventionnelles⁴¹. L'atome redevient un régulateur identitaire de la puissance russe et un outil équilibrant face à ses faiblesses technologiques classiques et

³⁷ *IHS Jane's Defense Weekly*, Londres, 18 novembre 2015 ; *Jane's Defense Weekly*, Londres, 21 août 2019 ; *Le Soir et La Libre Belgique*, 14-15 août 2019.

³⁸ Alexandre Sheldon-Duplaix, « Signification politique et militaire des nouveaux missiles de croisière russes », *Défense & Sécurité internationale*, n°127, Areion, Paris, pp. 84 et sv. ; AFP, 26 décembre 2018 ; *Jane's International Defence Review*, Londres, février 2019 ; *Le Monde*, 27 décembre 2019.

³⁹ Emmanuelle Maitre, « Avangard : de nouvelles capacités pour la dissuasion stratégique russe ? », *Observatoire de la dissuasion*, Bulletin n°62, FRS, Paris, février 2019, pp. 11-12 ; Romain Mielcarek, *Novator, Avangard, Kinjal. L'OTAN cherche comment faire face à la menace nucléaire russe*, www.club.bruxelles2.eu, 15 février 2020.

⁴⁰ Nick de Larrinaga, « Return of the Bear », dans *IHS Jane's Defense Weekly*, Londres, 16 mars 2016, pp. 22 à 32 ; Isabelle Facon, « Que vaut l'armée russe ? », dans *Politique étrangère*, n°1, IFRI, Paris, 2016, pp. 151 et sv. ; Dimitry (Dima) Adamsky, « Cross-Domain Coercion : The Current Russian Art of Strategy », *Proliferation Papers* n°54, IFRI, Paris, novembre 2015 ; Pavel Baev, « Ukraine : A Test for Russian Military Reforms », *Focus stratégique* n°56, IFRI, Paris, mai 2015 ; Dmitry Stefanovich, « Faut-il craindre les "supermissiles" de Vladimir Poutine ? », *Le Soir*, 21-22 septembre 2019.

⁴¹ Pierre Avril, « Les oripeaux de l'armée russe », *Le Figaro*, 9 octobre 2014.

budgétaires (budget de la Défense 14 fois inférieur au budget combiné des États-Unis et de leurs alliés européens).

Certaines réflexions doctrinales russes au cours de ces dernières années ont remis en avant la notion d'« escalade pour la désescalade »⁴², conceptualisée doctrinalement en 2003, à savoir l'usage en premier d'armes nucléaires tactiques que Moscou posséderait en grand nombre et diversification pour répondre à la plus forte capacité conventionnelle américaine ou otanienne ; il s'agirait d'une sorte de coup de semonce pour forcer à la désescalade, visant à une fin prématurée du conflit. Pour d'autres, les exercices russes *Zapad* (front occidental) ou *Vostok* (front oriental) intègrent cette dynamique doctrinale assez particulière qui postule une paralysie occidentale en faveur des Russes, mais les derniers exercices analysés n'intègrent pas la dimension nucléaire ! À cet égard, relevons que les États-Unis estiment que la réponse à ce concept d'« escalade pour la désescalade » doit être le renforcement de la présence conventionnelle et nucléaire tactique américaine dans les États baltes⁴³.

Cependant, les analystes divergent sur l'état du potentiel de la Russie et sa capacité à miniaturiser les armes nucléaires tactiques sans procéder à des essais grandeur nature. En outre, la doctrine de 2010 attache beaucoup plus d'importance à la dimension dissuasive de ces armes nucléaires stratégiques, mais aussi et surtout à la confiance nouvelle au sujet de son potentiel classique en cours de modernisation. Le nucléaire reste présent, mais il a une fonction dissuasive, en particulier en délivrant des messages intimidants, dramatisants et provocateurs à destination des États tiers, tout en critiquant l'OTAN⁴⁴.

Comme toujours en matière de dissuasion nucléaire, le flou reste bel et bien présent dans les discours et les documents (dès qu'il est question de doctrine d'emploi) et dans l'analyse que l'on peut faire des exercices et manœuvres. Les spéculations restent de mise⁴⁵, d'autant que Moscou aime jouer sur le doute en y associant bien des déclarations contradictoires. Les discours russes ont aussi une fonction interne à destination de la population afin de

⁴² Cf., au sujet de l'évolution sémantique de la doctrine russe, ses ambiguïtés et la pondération qu'il faut en faire, Bruno Tertrais, *L'arsenal nucléaire russe : ne pas s'inquiéter pour de mauvaises raisons*, Note de recherche n°55, IRSEM, Paris, 4 juin 2018 ; Alexis Bautzmann, « Armée russe. L'illusion de la puissance », *Diplomatie*, n°34, Areion, Paris, septembre-octobre 2008, pp. 13 et sv. ; Dmitry (Dima) Adamsky, *Cross-Domain Coercition : The Current Russian Art of Strategy*, Proliferation Papers 54, IFRI, Paris, novembre 2015 ; Thomas C. Moore, « Tailor-Surgeon, Soviet and Silovik : Russian Nuclear Strategy », *Revue Défense nationale*, Paris, juin 2017, pp. 42 et sv.

⁴³ www.news-front.info, 29 novembre 2019.

⁴⁴ Cf. à ce sujet Hélène Hamant, « Les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie à la lecture des quatre documents-cadres adoptés depuis la fin de l'URSS », <http://revel.unice.fr>, 8 janvier 2018, pp.10-12.

⁴⁵ Isabelle Facon et Bruno Tertrais, *La Russie et l'emploi des armes nucléaires : le sens des propos de Vladimir Poutine lors de Valdai-2018*, Note n°21, FRS, Paris, 5 novembre 2018.

retrouver confiance, jouer de la puissance, militariser la société⁴⁶ et renforcer le nationalisme poutinien sur fond d'espace orthodoxe⁴⁷, via un mélange de décisions concrètes et de propagande thématique. Il s'agit d'impressionner « en pensant peut-être [pouvoir] dominer chaque théâtre en jouant sur le risque d'escalade »⁴⁸ !

Reste que la version nouvelle de la doctrine nucléaire russe approuvée en décembre 2014 n'a pas modifié les fondamentaux de la dissuasion : l'arme nucléaire reste un facteur important dans la prévention de l'apparition de conflits militaires nucléaires et de conflits militaires conventionnels. L'usage du nucléaire en représailles est associé à l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres ADM contre la Russie ou en cas d'agression par des armements conventionnels, quand l'existence même de l'État est menacée⁴⁹ (*first use* russe).

Isabelle Facon a peut-être le mieux résumé l'incertaine posture russe actuelle : « Après tout, en laissant entendre, en Ukraine, en Syrie, dans l'espace aérien des membres de l'OTAN, qu'une escalade est possible, la Russie ne cherche-t-elle pas plutôt à se prémunir contre le risque d'un test de puissance qu'elle ne se pense probablement pas capable de gagner ? »⁵⁰. En bref, la Russie surjoue-t-elle sa défense par de la musculation, des manœuvres et de l'hybridation ?

⁴⁶ Galia Ackerman, *Le Régiment immortel. La Guerre sacrée de Poutine*, Premier Parallèle, Paris, 2019.

⁴⁷ Elena Morenkova Perrier, *Les principes fondamentaux de la pensée stratégique russe*, IRSEM, Paris, 2014, p. 36.

⁴⁸ Dmitry (Dima) Adamsky, « L'évolution de la pensée stratégique et de l'art opératif russes », *Revue Défense nationale*, Paris, juin 2017, p. 91.

⁴⁹ Isabelle Facon, « Le nucléaire dans la doctrine militaire russe de 2014 », *Observatoire de la non-prolifération*, n°110, FRS, Paris, 2015, p. 9.

⁵⁰ Isabelle Facon, « Que vaut l'armée russe ? », *Politique étrangère*, n°1, IFRI, Paris, 2016, pp. 151 et sv.

2. La NPR 2018 de l'administration Trump et la posture otanienne

La politique nucléaire américaine

En juin 2013, il y eut la décision de réduction du potentiel et de modernisation/rationalisation de l'arsenal nucléaire américain opérationnel. Il s'agit de faire des économies à terme par réduction du volume d'armes en réserve et d'optimiser les opérations de stockage et de maintenance. L'objectif final est d'aboutir à un potentiel de 1.000 têtes stratégiques (pour sept systèmes d'armes : trois têtes pour missiles balistiques et deux têtes aéroportées, ce qu'on appelle la « 3 + 2 Strategy »). La politique de modernisation fit l'objet d'un argumentaire technologique et capacitaire⁵¹. Sous la présidence Trump, la volonté fut émise de lancer la modernisation de la triade nucléaire, pour laquelle il faudra tenir compte du traditionnel dilemme sur l'équilibre à trouver dans le financement de moyens conventionnels et nucléaires. Les principaux programmes déjà entamés ou à engager concernent les projets suivants⁵² :

- Retrait effectué des bombes B-61 modèle 11 et B-83 mégatonnique « haut » ;
- Intégration de la nouvelle bombe B-61 modèle 12 et retrait des modèles 3 et 4 ;
- Programme Complexe 2030 (charges robustes et sécurisées) et programme RRW (Reliable Replacement Warhead) ;
- Modernisation des ICBM Minuteman III (jusque 2030) ;
- Production ICBM Minuteman IV (2020) ; Nouveau SSBN (2030) ;
- Redéploiement majoritaire (9/14) des sous-marins Ohio sur la côte Pacifique (Bangor) ;
- Intégration du missile air-sol LRSO sur les B-52 (dès 2018) ;
- Nouveau bombardier dual use confirmé LRS-B (2025-2040) ;
- Remplacement des 14 Ohio et de leurs Trident 2D5 à partir de 2027 par 12 nouveaux sous-marins (SSBN classe Columbia (NPR 2011), le premier sera construit en 2021 et livré en 2027, le second livré en 2030 et le dernier en 2042. Durée de vie : 2085 ;
- Étude sur un nouveau Cruise Long-Range Standoff (2018) en remplacement des ALCM;
- Modernisation des C-3 nucléaires ;
- Chasseur JSF F-35 double capacité.

⁵¹ Interview du général Jack Weinstein (Deputy Chief of Staff, Strategic Deterrence and Nuclear Integration), *Jane's Defence Weekly*, Londres, 13 juillet 2016, p. 34 ; Daniel Wasserbly, « Maintaining the triad », *IHS Jane's Defence Weekly*, 4 mai 2016.

⁵² « United States nuclear forces 2019 », Nuclear Notebook, *Bulletin of the Atomic Scientists*, 3 janvier 2020 ; *Jane's Defence Weekly*, Londres, 10 août 2016, 18 avril 2018, 20 mars 2019, 24 juillet et 7 août 2019, 1^{er} janvier 2020 ; *Jane's International Defence Review*, Londres, septembre 2019 ; *Defense News*, 11 juin 2017.

En définitive, une clarification eut lieu avec la *Nuclear Posture Review* (NPR) commandée le 27 janvier 2017 par la Maison Blanche (mémoire ordonnant « *une nouvelle revue de la posture nucléaire afin de s'assurer que la dissuasion nucléaire des États-Unis est moderne, robuste, flexible, résiliente, prête et adaptée de manière appropriée pour dissuader les menaces du 21^{ème} siècle et rassurer nos alliés* ») et attendue pour fin de cette année-là. Elle devait donner les orientations de la politique nucléaire américaine pour les années à venir.

La publication le 2 février 2018 de la nouvelle *Nuclear Posture Review* (NPR) américaine dans sa version non classifiée (75 pages) était donc attendue et prévisible⁵³. Elle fut demandée en vue d'assurer la sûreté, la sécurité et la dissuasion, afin de protéger le territoire national et ceux de ses alliés face à différents adversaires⁵⁴. Elle était censée montrer de nouvelles orientations par rapport à la politique de l'administration Obama dont le contenu et les discours oscillait entre l'élimination à terme de toutes les armes nucléaires, la défense anti-missile et la modernisation de la triade sur fond de lutte contre la prolifération, jusqu'à devoir « penser aux formes possibles de guerre nucléaire limitée »⁵⁵.

Depuis 1994, chaque administration présidentielle a mené sa propre NPR, mais le processus et la portée des examens étaient différents dans les trois cas (Bush, Obama, Trump). La posture américaine actuelle joue davantage sur une vision qualifiée de « réaliste » avec la mise en évidence de menaces potentielles émanant notamment de la Russie⁵⁶, de la Chine ou de la Corée du Nord à travers ses différentes provocations. La perception d'une menace nucléaire y est considérée comme « plus avancée que jamais » dans un environnement plus complexe à décoder. La notion de retour de la compétition entre puissances est mise en avant, tout comme les nouvelles tentatives de penser les outils de la dissuasion quand bien même les fondamentaux demeurent (*cf. supra*).

À cet effet, la posture nucléaire, en termes de moyens, doit évoluer. La recherche d'une meilleure flexibilité est de mise dans un environnement plus instable. Il est ainsi question de développer de nouveaux types d'armes nucléaires à la puissance limitée (« *low-yield option* »), notamment des armes nucléaires tactiques à forte capacité de pénétration et qui peuvent aussi,

⁵³ Jack Weinstein, Deputy Chief of Staff, Strategic Deterrence and nuclear integration, USAF, Interview, *Jane's Defence Weekly*, Londres, 13 Juillet 2016.

⁵⁴ Les potentiels nucléaires américain et russe sont estimés respectivement à 6.800 et 7.000 têtes, contre 300 pour la France, 270 pour la Chine, 215 pour le Royaume-Uni, 140 pour le Pakistan, 130 pour l'Inde, 80 pour Israël et 15 pour la Corée du Nord (*Defense News*, 22 janvier 2018). En ce qui concerne les systèmes opérationnels, les États-Unis disposaient, en début 2018, de 660 vecteurs et de 1393 têtes (bombardiers et missiles) contre 501 vecteurs et 1561 têtes pour la Russie (données du Département d'État américain dans le cadre du traité START, 12 janvier 2018).

⁵⁵ Corentin Bruslein, « La guerre nucléaire limitée : un renouveau stratégique américain », Focus stratégique n°77, Études de l'IFRI, Paris, novembre 2017.

⁵⁶ À savoir la modernisation des armes nucléaires russes non stratégiques et l'association que Moscou fait entre son arsenal nucléaire, son discours de dissuasion et la protection de la Crimée.

dans le champ régional, assurer la dissuasion. Le document cite un missile balistique nucléaire mer-sol assurant « une option de rétorsion rapide capable de pénétrer les défenses de l'ennemi », mais aussi un futur missile de croisière nucléaire mer-sol SLCM (capacité nucléaire à restaurer suite à la dénucléarisation des SLCM *Tomahawk* TLAM-N, retirés entre 2010 et 2013).

Il est aussi rappelé que les programmes de modernisation nucléaire furent envisagés et lancés sous la précédente administration Obama⁵⁷, à savoir, d'une part, ceux concernant la modernisation de la composante aérienne à capacité duale autour du F-35 associée à un système de commandement, contrôle et communication nucléaire (NC3) efficient et robuste. Ici également, il est fait mention d'une flexibilité assurée face à une éventuelle surprise technologique affectant les autres systèmes nucléaires balistiques, argumentaire bien connu en France à propos du maintien de la seconde composante nucléaire. D'autre part, la modernisation de la triade stratégique est confirmée. Les missiles stratégiques sur les 14 sous-marins *Ohio* (SNLE) porteurs de missiles *Trident II* D-5 seront remplacés par une nouvelle classe de 12 sous-marins, les *Columbia*. Les ICBM en silos *Minuteman III* seront remplacés par autant de nouveaux missiles intercontinentaux à partir de 2029.

Les 46 bombardiers B-52 et 20 B-2 (49 au total, opérationnels pour les frappes nucléaires)⁵⁸ seront aussi remplacés par une nouvelle génération de bombardier stratégique, le Northrop Grumman B-21 *Raider*.⁵⁹ Au vu des coûts, l'USAF a décidé de désinvestir dans le B-1B⁶⁰. En attendant, vers 2030, les missiles de croisière nucléaires ALCM céderont la place à des missiles air-sol issus du programme *Long Range Stand-off cruise missile* (LRSO)⁶¹. Relevons que les bombes à gravité stratégiques B-83 et B-61 modèle 11 perforantes seront retirées pour céder la place à la B-61 modèle 12 en 2020⁶². Cette modernisation est à mettre en lien avec le

⁵⁷ Daniel Wasserbly, « Maintaining the triad », *Jane's Defence Weekly*, 4 mai 2016.

⁵⁸ Données du Département d'État américain, janvier 2018.

⁵⁹ Mark Bobbi, « Briefing USAF Bomb recapitalisation », *Jane's Defence Weekly*, Londres, 29 août 2018, pp. 28-32 ; Alain De Neve, *Le programme B-21 Raider : armement stratégique ou institutionnel ?* Focus paper n°38, IRSD, Bruxelles, janvier 2019 ; Philippe Wodka-Gallien, « Le B-2 Spirit dans l'US Air Force : de la saga des ailes volantes au bombardier stratégique », *Revue Défense nationale*, Paris, décembre 2019.

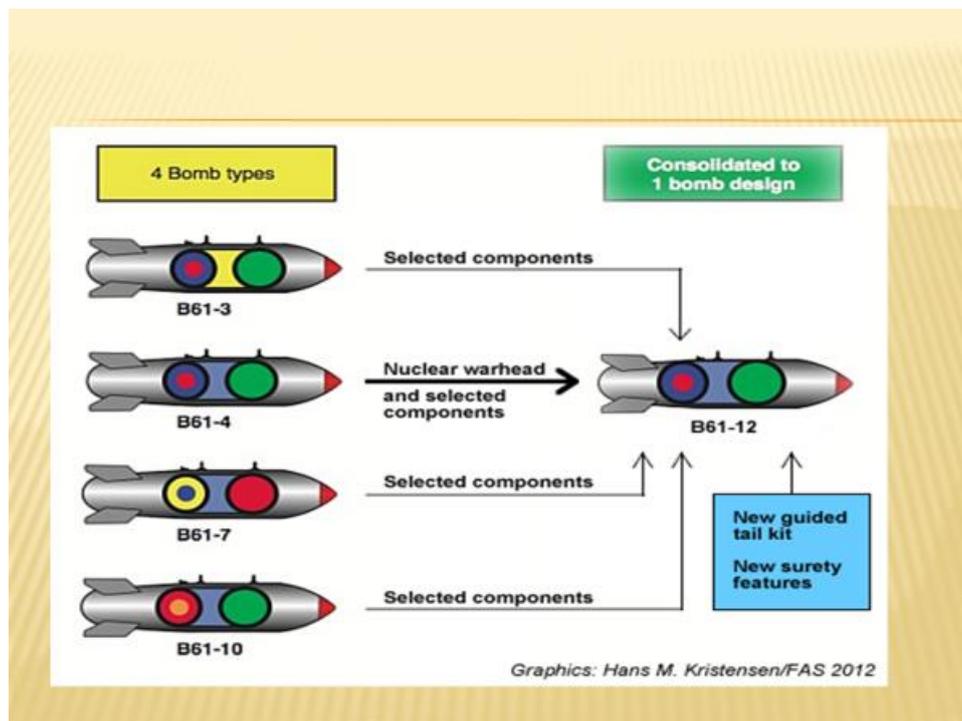
⁶⁰ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 25 septembre 2019.

⁶¹ Le LRSO aura pour mission de détruire le dispositif de défense aérienne adverse afin de libérer des couloirs de pénétration pour les bombardiers nucléaires (à l'image des missiles *Hound Dog* de la guerre froide) (« Smarter US modernization, without new nuclear weapons », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°1, Routledge, 2019, pp. 25-29 ; *Jane's Defence Weekly*, Londres, 10 août 2016).

⁶² Ces bombes guidées à gravité qui peuvent être larguées à distance de sécurité pourront aussi armer les avions de théâtre en Europe moyennant une série de modifications techniques et électroniques. Actuellement, les F-35 ne sont pas encore habilités à emporter cette nouvelle charge.

programme de rationalisation des types de charges nucléaires B-61 (*Life Extension Program/LEP*). Il s'agit ici d'améliorer la sûreté/sécurité des équipages par le tir à distance, prolonger la durée de vie des systèmes nucléaires et améliorer la précision finale (inertiel/GPS). Plus précisément, les États-Unis vont remplacer pour 2020 les différents modèles de bombes B-61 de théâtre et stratégiques par un modèle 12 à puissance variable (maximum 50kt). Une des particularités de ce programme LEP sera la « cannibalisation » des composants des modèles 3, 7 et 10 avec le maintien du seul modèle 4 (pour le théâtre européen et les bombardiers stratégiques de l'USAF).

Notons l'importance accordée au déséquilibre en matière d'armes nucléaires non stratégiques avec le différentiel de moyens entre la Russie, la Chine et les États-Unis ainsi que la mise en évidence par le NPR 2018 de la notion de « violation du traité sur les armes nucléaires intermédiaires » (FNI). Cette critique diplomatique-militaire fut déjà émise par le passé à propos des réelles capacités nucléaires et de portée du missile *Iskander* russe⁶³ à Kaliningrad, de l'apparition d'un nouveau missile SRBM chinois⁶⁴, du déploiement d'un missile de croisière russe SSC-8 IRBM dans la région de Volgograd et d'un tir d'essai tendu d'ICBM SS-27 à 2000 km de distance.



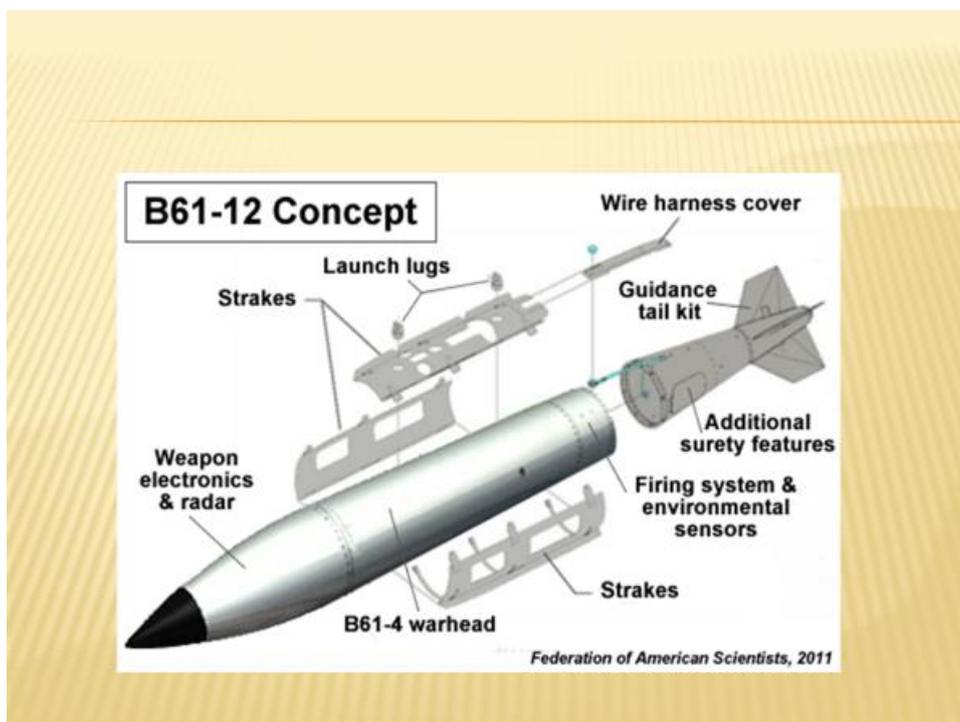
Reste que les réactions qui furent émises à propos du NPR 2018 le furent sans nuance. Dans la déclinaison du mot « arme nucléaire » sur *Google Alert*, reprenant une série de sites internet et autres revues électroniques et déclarations, le catastrophisme est souvent de mise. On y

⁶³ *Jane's Defence Weekly*, 19 octobre 2016 ; 29 mars et 31 mai 2017.

⁶⁴ *Jane's Defence Weekly*, 14 août 2013, p. 15.

mélange les déclarations de Trump sur la Toile avec ses tweets dont l'objet premier est la valorisation de soi tout en jouant d'une méthode de communication déstabilisatrice pour l'adversaire avec... le contenu du document NPR lui-même.

Cette confusion renforcée par la campagne de presse menée depuis deux ans sur les réelles capacités de commandement et de discernement du président américain en cas de guerre introduit dès lors des appréciations et analyses concernant la nouvelle revue nucléaire américaine qui n'ont que peu à voir avec le réel. On y parle de « doctrine nucléaire indéchiffrable » (Rodier)⁶⁵, d'« un raid atomique ravageur décidé à Washington par un Donald Trump totalement imprévisible » (Poncelet) ; on affirme que « les États-Unis [sont] prêts à riposter avec l'arme nucléaire même en cas d'attaque conventionnelle » que l'introduction des armes nucléaires tactiques augmente le risque de guerre nucléaire ou abaisse le seuil d'utilisation réelle des armes nucléaires (Korb)⁶⁶.



⁶⁵ <https://www.lesechos.fr/2017/04/les-quatre-defis-nucleaires-de-donald-trump-1115231>

⁶⁶ André Dumoulin, « La nouvelle *Nuclear Posture Review* : évolution ou révolution ? », *Revue Défense nationale*, Paris, avril 2018 ; Emmanuel Maître, « La *Nuclear Posture Review* vue d'Europe », *Revue Défense nationale*, Paris, mai 2018 ; Tiphaine de Champchesnel, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine (2018) », IRSEM, 28 juin 2018 ; John Mecklin, « The experts on the new Nuclear Posture Review », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 2 février 2018 ; Andrew Facini, « The low-yield nuclear warhead: A dangerous weapon based on bad strategic thinking », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 28 janvier 2020.

En vérité, le NPR 2018 est une simple évolution de ce qui fut décidé en grande partie sous Obama, s'agissant de modernisation de la triade et des systèmes de théâtre à double capacité. En outre, la capacité de frapper en premier n'est pas une nouveauté de la présente administration américaine. Les États-Unis se sont toujours gardés de dénoncer cette posture doctrinale car elle fait sens en matière de discours de la dissuasion. En effet, comment dissuader un adversaire potentiel sans cette notion de « *first use* », d'emploi en premier ? Nous sommes dans le discours classique de la dissuasion, comme l'indiquent aussi les stratégies nucléaires française, britannique ou russe. Seuls les Chinois proclament l'inverse dès lors qu'ils n'ont pas la volonté ni les moyens de s'assurer quantitativement une véritable seconde frappe et qu'ils appliquent plutôt la dissimulation/mobilité de leurs systèmes nucléaires pour accroître leur survivabilité à une éventuelle première frappe désarmante. Quant à la notion mythique de guerre nucléaire contrôlable, jouable ou gagnable, elle reste associée à certaines théories de la guerre froide dignes des barreaux d'escalade d'Herman Kahn. Elle ne reflète en aucune manière la pensée doctrinale américaine actuelle.

De même, la NPR 2018 met en avant l'importance qu'il y a lieu d'accorder à certaines armes nucléaires de faible puissance. Ici également, le paysage n'est en aucune manière bouleversé du point de vue de la logique dissuasive. Certes, Washington avait retiré unilatéralement bon nombre d'armes nucléaires de théâtre dès la fin de la guerre froide, en raison de leur trop faible portée et de la fin de l'URSS⁶⁷, mais les États-Unis maintenaient au final sur le continent européen des armes nucléaires aéroportées⁶⁸ dès lors qu'une partie, sous le régime de la double clef, pouvait armer des avions de combat européens membres de l'Alliance atlantique.

Il s'agit ici de refuser à l'adversaire de se convaincre d'attaquer, estimant que la grande puissance de référence est dans le tout ou rien et que, devant le dilemme, la dissuasion américaine ne jouera pas. Dès l'instant où l'on recherche flexibilité (perforation, mobilité, vitesse, moindre puissance) et choix des scénarios et options sans devoir monter aux extrêmes stratégiques avec des charges thermonucléaires, on renforce la persuasion dissuasive et on augmente d'autant les dilemmes chez l'adversaire. La circonspection doit donc jouer et la prudence est de mise. En cela, la dissuasion est bien un jeu dialectique entre le risque (coût/bénéfice) et l'enjeu (proportionnalité). Dès lors, la NPR 2018 ne fait que renforcer le principe de l'« interdiction », soutenue par l'intention, la volonté et la crédibilité des moyens capacitaires. Crédibilité qu'il faut par moments renforcer via l'explication publique et médiatique de la doctrine et des enjeux, afin de rendre pertinent le message auprès des adversaires et ... de renforcer l'adhésion de ses propres citoyens.

⁶⁷ Certaines armes nucléaires tactiques furent remplacées par des armes classiques ultra-puissantes, précises et perforantes : bombe MOP 14 t pour B-2 (2 tonnes d'explosifs), bombe BLU-116 incinérante anti-BW, missile *SCALP/Storm Shadow* franco-britannique, JASSM US, conventionnalisation de certains missiles de croisière américains ou russes, etc.

⁶⁸ Cf. André Dumoulin, « L'avenir du préstratégique nucléaire en Europe », *DSI*, hors-série n°49, Paris, avril-mai 2014.

L'augmentation de la gamme des moyens permet de répondre à une éventuelle surprise stratégique, sortir du chantage de la disproportion de moyens et augmenter la marge de manœuvre politique, la gesticulation nucléaire jouant aussi son rôle sans jamais franchir la ligne. Rappelons que la plausibilité ne fait pas l'effectivité du passage à l'acte.

Rien de nouveau si ce n'est que cela peut répondre à l'environnement complexe du moment. Quant aux aspects opératifs, ils sont bel et bien présents depuis plusieurs années déjà : d'une part, panachage dans le nombre de têtes et leurs puissances énergétiques sur les SNLE (au Royaume-Uni et projet américain⁶⁹) et relocalisation rapide du ciblage, introduction de têtes nucléaires différentes sur les ICBM, recherche d'hypervélocité de contre-prolifération (programmes LRSO américain et ASN4G français remplaçant l'ASMP), introduction de charges électromagnétiques sur missiles (semonce, paralysie sociétale) et puissance variable des bombes aéroportées avant décollage en usage en Europe pour les B-61 américaines depuis longtemps déjà⁷⁰. Précisons que la puissance des têtes B-61 peut descendre jusqu'à 0,3 kt et que les charges W-80 des ALCM ont des rendements variables jusqu'au niveau tactique !

Suite à la crise au sujet des FNI, les États-Unis ont testé, le 18 août 2019, une variante du *Tomahawk* en version terrestre (*Land Attack Cruise missile/LACM*) pour une portée de plus de 500 km. Selon certaines sources industrielles et après avoir résolu certains problèmes techniques (logiciels, configuration), les systèmes anti-missiles AEGIS pourraient aisément être configurés pour lancer aussi des *Tomahawk* sol-sol⁷¹.

Aussi, les notions de nucléaire tactique et de faibles charges ne sont pas nouvelles⁷² et la perforation recèle encore bien des contraintes physiques en termes de profondeur (*cf.* les limites

⁶⁹ La volonté d'introduire récemment des missiles nucléaires de faible puissance sur sous-marins stratégiques (environ 50 têtes W76-2 de 5-6 kt au lieu de 100 kt pour la W76-1 créée dans les années 1970) pourrait être une réponse au déni d'accès russe qui pourrait contrarier les capacités de pénétration des avions nucléaires de théâtre de l'OTAN. Le premier sous-marin Ohio (« USS Tennessee ») doté de la W76-2 était en patrouille fin 2019 en zone atlantique (*Jane's Defence Weekly*, 12 février 2020. Cf. aussi numéro spécial « Contrer le déni d'accès », *Défense et sécurité internationale*, hors série n°56, Areion, Paris, octobre-novembre 2017 ; *Jane's International Defence Review*, Londres, mars 2019 ; *Bulletin of the Atomic Scientists*, 28 janvier 2020).

⁷⁰ Les modèles de bombes thermonucléaires américaines en Europe sont de type *B-61* modèle 3 (puissances variables et réglables de 0,3 ; 1,5 ; 60 et 170 kt) et modèle 4 (puissances de 0,3 ; 1,5 ; 10 et 45 kt).

⁷¹ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 28 août et 4 septembre 2019. L'AEGIS utilise un système de lancement MK-41 d'origine navale qui peut lancer des missiles de croisière mer-sol d'une portée supérieure à 1.500 km. Aussi l'*AEGIS Ashore* terrestre, version terrestre du système naval AEGIS, repose en partie sur la technologie du MK-41 mais des différences existent en matière d'électronique et de logiciel. (Alexis Baconnet, « Stratégies des moyens et traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI) », Tribune n°791, *Revue Défense nationale*, Paris, 20 juin 2016).

⁷² « Tactical nuclear Weapons 2019 », Nuclear Notebook, *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°5, 2019, pp. 252-261.

de la B-61 modèle 11 et les tests dans le permafrost). Les programmes de pénétrateurs et de têtes perforantes nucléaires furent annulés en 2008 après plusieurs échecs. Relevons que les États-Unis intègrent dans leurs systèmes sol-sol des systèmes d'armes classiques sol-sol de l'US Army améliorant les lance-roquettes de courte portée : modernisation des ATACMS/MLRS et HIMARS/programme et essai en 2019 du LRPF hypersonique d'une portée qui sera supérieure à 500 km⁷³ (vu le retrait du traité FNI) pour remplacer les anciennes armes nucléaires tactiques par des ciblage anti-déni d'accès⁷⁴.

Les opérations nucléaires américaines ont été publiées dans un document récent⁷⁵, rendu accessible au public pendant une semaine et mettant en avant les structures de support, la planification et le ciblage, le commandement et le contrôle, la sûreté et la sécurité ainsi que les opérations nucléaires⁷⁶. Il y est affirmé que :

« Les États-Unis ont pris des engagements formels en matière de dissuasion garantissant la sécurité des pays européens, asiatiques et alliés.

L'assurance est un objectif commun basé sur la collaboration avec des alliés et des partenaires pour dissuader ou vaincre les menaces auxquelles nous sommes confrontés.

Aucune nation ne devrait douter de la force des engagements de notre force de dissuasion ni de la force des capacités américaines et alliées pour dissuader et, si nécessaire, vaincre une agression nucléaire ou non nucléaire.

Dans de nombreux cas, assurer efficacement les alliés partenaires dépend de leur confiance dans la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine, qui permet à la plupart d'éviter la possession d'armes nucléaires, contribuant ainsi aux objectifs américains de non-prolifération. »

Quant au seuil de nucléarisation, il reste imprécis afin de renforcer le principe de dissuasion et d'incertitude. Quand il est défini autrement que par l'atteinte aux intérêts vitaux, il n'a d'autre but que de fermer des portes, comme nous pouvons le constater à propos d'attaques cyber massives telles que déjà envisagées dans le cadre de l'OTAN. Reste à déterminer les vraies

⁷³ Robin Hughes, « US Army set to lift range ceiling on PrSM », *Jane's International Defence Review*, Londres, décembre 2019, p. 16 ; Pat Host, « Seven companies receive US Air Force Hypersonics Pitch Day contracts », *Jane's International Defence Review*, Londres, janvier 2020, p. 19. Il serait question selon les sources d'une portée tournant autour de 600 km ou allant de 750 à 800 km.

⁷⁴ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 10 mai 2017, 27 mars 2019 ; « Quelques perspectives sur le missile sol-sol ? », www.arenion24.news, 9 avril 2019.

⁷⁵ CJCS, *Nuclear Operations*, Joint-Publication 3-72, Washington, 11 juin 2019 (traduction libre). Cf. aussi Lee Willett, Briefing « US Nuclear strategy. Nuclear rivals », *Jane's Defence Weekly*, Londres, 13 juin 2018, pp. 20-25.

⁷⁶ Rappel des fondamentaux de la stratégie de dissuasion, rappel des engagements avec les partenaires, *First use* si nécessaire, rappel aux commandants des forces à prendre en compte un risque d'emploi accru du nucléaire par l'adversaire.

inconnues : la capacité américaine à financer ces différents programmes de modernisation tout en préservant les budgets des forces conventionnelles (poids du Congrès) et l'avenir des traités de réduction des armements (dont le traité START qui expirera en 2021) autant que la situation après dénonciation du traité FNI.

La posture otanienne

Reste que dans le champ otanien, la crise russo-ukrainienne amène l'Alliance à conserver les principes guidant la planification et la consultation nucléaires tout en ajustant la dissuasion nucléaire de l'OTAN en fonction de la stratégie nucléaire de la Russie.

Le Sommet de Varsovie de début juillet 2016 intégra dans ses conclusions un message clair sur le maintien de l'élément nucléaire comme outil de dissuasion, en nommant la Russie comme facteur d'instabilité.

Il est dit dans la déclaration finale de ce sommet que *« les actions agressives de la Russie, y compris ses activités militaires provocatrices à la périphérie du territoire de l'OTAN et sa volonté avérée d'atteindre des objectifs politiques par la menace ou l'emploi de la force, constituent une source d'instabilité régionale, représentent un défi fondamental pour l'Alliance, ont nui à la sécurité euro-atlantique, et menacent l'objectif, que nous poursuivons de longue date, d'une Europe libre, entière et en paix »*. Et de rappeler que, *« [f]ondée sur la solidarité, la cohésion de l'Alliance et l'indivisibilité de notre sécurité, l'OTAN reste le cadre transatlantique pour une défense collective solide et le forum essentiel pour les consultations et la prise de décisions entre Alliés en matière de sécurité. La responsabilité première de l'Alliance est de protéger et de défendre le territoire et la population de ses pays membres contre une attaque, conformément à l'article 5 du traité de Washington. Ainsi, une attention renouvelée est désormais accordée à la dissuasion et à la défense collective »*.

Cette assurance renvoie certes à l'environnement international incertain, mais elle confirme aussi toute l'importance de maintenir une composante nucléaire américaine en Europe auprès des alliés. Dans cet espace géostratégique, nous pouvons glisser le dossier du remplacement des F-16 en Europe par des F-35, chasseurs-bombardiers qui peuvent, à terme, être nucléarisables (certification en 2024), mais aussi le dossier de la place de la dissuasion nucléaire entretenue par la France qui reste, après le Brexit, le seul État de l'Union pouvant garantir une dissuasion.

L'OTAN ne pouvait, dans ce cadre, que dénoncer le contenu du traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Son argumentaire repose sur plusieurs constats délivrés lors du Conseil de l'Atlantique Nord à propos du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (20 septembre 2017)⁷⁷ :

⁷⁷ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_146954.htm?selectedLocale=fr

« Chercher à interdire les armes nucléaires par un traité qui n'engagera aucun État possédant effectivement de telles armes ne sera pas efficace, ne réduira pas les arsenaux nucléaires, ne renforcera la sécurité d'aucun État, et ne contribuera pas à la paix et la stabilité internationales. Cette initiative risque même d'avoir l'effet inverse et de créer des divisions et des divergences à un moment où une approche unifiée de la prolifération et des menaces pour la sécurité est plus nécessaire que jamais.

Le traité sur l'interdiction va à l'encontre de l'actuel dispositif de non-prolifération et de désarmement. Il risque de fragiliser le TNP, qui est au cœur des initiatives mondiales de non-prolifération et de désarmement depuis près de 50 ans, et le régime de garanties de l'AIEA, qui l'étaye. La crise causée par la Corée du Nord montre combien il est important de préserver et d'améliorer le cadre actuel du TNP.

De notre point de vue, le traité sur l'interdiction ignore les réalités de l'environnement de sécurité international, de plus en plus complexe. Alors que le monde doit rester uni face à des menaces grandissantes, en particulier la grave menace que représente le programme nucléaire nord-coréen, ce traité ne tient pas compte de ces défis de sécurité urgents ».

Extraits, OTAN, Communiqué du Sommet de Varsovie, juillet 2016.

§ 52. Pour prévenir les conflits et les guerres, une dissuasion et une défense crédibles sont essentielles. Aussi, la dissuasion et la défense, articulées autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile, demeurent un élément central de notre stratégie d'ensemble. Une posture de dissuasion et de défense robuste renforce la cohésion de l'Alliance, y compris le lien transatlantique, et ce grâce à une répartition équitable et viable des rôles, des responsabilités et des charges. [...]

§ 53. L'objectif des Alliés est de renforcer la dissuasion en tant qu'un des éléments centraux de la défense collective et de contribuer à la sécurité, indivisible, de l'Alliance. Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire. Les forces stratégiques de l'Alliance, et en particulier celles des États-Unis, sont la garantie suprême de la sécurité des Alliés. Les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France ont un rôle de dissuasion propre et contribuent à la sécurité globale de l'Alliance. Les centres de décision distincts de ces Alliés contribuent à la dissuasion, en compliquant les calculs d'adversaires potentiels. La posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN repose également, en partie, sur les armes nucléaires des États-Unis déployées à l'avant en Europe, ainsi que sur les capacités et l'infrastructure mise à disposition par les Alliés concernés. Ces Alliés feront en sorte que tous les éléments composant la dissuasion nucléaire de l'OTAN restent sûrs, sécurisés et efficaces. Cela exigera un maintien de l'attention des dirigeants et une excellence institutionnelle pour la mission de dissuasion nucléaire, ainsi que des directives de planification à la hauteur des exigences du XXI^e siècle. L'Alliance assurera une participation aussi large que possible des Alliés concernés aux arrangements agréés pour le partage du fardeau dans le domaine nucléaire.

§ 54. L'objectif fondamental de la capacité nucléaire de l'OTAN est de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression. Les armes nucléaires sont uniques. Tout emploi d'armes nucléaires contre l'OTAN altérerait fondamentalement la nature d'un conflit. Les conditions dans lesquelles l'OTAN pourrait être amenée à recourir à l'arme nucléaire sont extrêmement improbables. Si, toutefois, la sécurité fondamentale de l'un de ses États membres devait être menacée, l'OTAN a les capacités et la détermination voulues pour imposer à un adversaire des coûts qui seraient inacceptables et largement supérieurs aux gains qu'il pourrait espérer obtenir.

3. La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale française 2017

L'histoire du nucléaire français repose sur des constantes⁷⁸. Selon Guy Teissier dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 2015 en matière de défense, « l'effort en faveur du nucléaire doit être maintenu sur la durée de la loi de programmation militaire, de façon à permettre la modernisation des composantes et la préparation de leur renouvellement. Ainsi, pour 2015, les crédits de la dissuasion augmenteront en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ils permettront de financer la simulation du fonctionnement des armes nucléaires, les études amont en matière nucléaire, le maintien en condition opérationnelle de la flotte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et l'adaptation du missile M51 au SNLE, les programmes de transmissions nucléaires ou encore les évolutions incrémentales du missile M51, les travaux de réalisation portant sur la troisième version de ce missile ayant été lancés en 2014 ».

L'examen du potentiel nucléaire français n'indique pas une renonciation à la dialectique nucléaire. Tandis qu'est planifié le démantèlement des missiles M-45⁷⁹, le programme de missile balistique sur sous-marin SLBM M-51.3 est enclenché, tandis que les charges nucléaires robustes TNO furent installées sur les M-51.2 dès 2016⁸⁰. Décision a été prise de poursuivre le programme SLBM M-51.3 lancé en 2014 (pénétrabilité) avec une opérationnalité prévue en 2025.

La France rénove à mi-vie 54 missiles trisoniques air-sol ASMP-Amélioré pour IOC en 2022. Il est question de la mise en service d'un missile hypervéloc long portée (ASN-4G) pour 2035-2040 en remplacement de l'ASMP. Ce missile pourrait être à double capacité⁸¹. L'autre composante (aérienne) est engagée dans la mise au standard K3 et F3 des vecteurs aériens

⁷⁸ Cf. à ce sujet André Dumoulin, *La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire français*, Histoire & stratégie n°10, Areion, Paris, avril-juin 2012 (version allégée dans André Dumoulin, *Histoire de la dissuasion nucléaire*, Argos, Paris, 2012) ; André Dumoulin, *Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ?*, Focus paper n°31, IRSD, Bruxelles, juillet 2015.

⁷⁹ Jean-Charles Laronneur, *Avis n°1306 sur le projet de loi de finances pour 2019. Tome VII. Défense. Équipement des forces – dissuasion*, Assemblée nationale, Paris, 12 octobre 2018 ; Cédric Perrin et Hélène Conway-Mouret, *Avis n°149 sur le projet de loi de finances adopté par l'Assemblée nationale pour 2019. Tome VIII. Défense : Équipement des forces*, Sénat, Paris, 22 novembre 2018 ; *Jane's International Defence Review*, Londres, novembre 2018, pp. 34-36 ; « French Nuclear Forces 2019 », Nuclear Notebook, *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°1, Routledge, 2019, pp. 51-55.

⁸⁰ Yves Fromion et Gwendal Rouillard, *Rapport d'information relatif à une revue capacitaire des armées*, Assemblée nationale, Paris, 10 juillet 2013, p. 20 ; Jean Guisnel, « Dissuasion : le point sur la modernisation », *Le Point*, 22 novembre 2014.

⁸¹ Démonstrateur planeur hypervéloc VMAX (mach 5) prévu en 2021.

Rafale, puis au standard F4-1 et F4-2 à double capacité (2023-2024 ?)⁸². Quant aux *Mirage 2000N*, ils furent retirés le 21 juin 2018 pour être remplacés par des *Rafale* F-3 dès août 2018⁸³ avec une concentration des appareils biplaces à St-Dizier la même année. Les avions concernés pourront bénéficier de la mise en service progressive des avions ravitailleurs MRTT dès 2018⁸⁴. Trois bases sécurisées stockent les missiles nucléaires air-sol et disposent de hangars bétonnés et de postes de commandement enterrés : Saint-Dizier, Avord et Istres.

Quant à la Force aéronavale nucléaire (FANu), elle se compose de deux flottilles qualifiées ASMP-A : la 11F et la 12F implantées sur la base de Landivisiau ou sur le porte-avions Charles-de-Gaulle en mer. Il est question d'une mise aux normes M3R et F3R des vecteurs aériens et maritimes *Rafale M et B* à double capacité (2019-2025), mais d'une réduction de 60 à 40 appareils (décision présidentielle en mars 2008)⁸⁵.

Tous ces avions sont actuellement soutenus par 14 ravitailleurs C-135FR et, pour l'aviation embarquée, par un autre *Rafale* disposant d'une nacelle spéciale fixée sous l'appareil ravitailleur. Malgré quelques tensions politiques et doctrinales, le gouvernement français a confirmé le maintien de la seconde composante nucléaire aéroportée afin de permettre un ciblage des centres de pouvoir politiques, économiques et énergétiques des puissances régionales, tout en favorisant la flexibilité du discours dissuasif avec le couple « avion et SNLE ».

D'autres arguments sont mis en avant depuis la création des FAS (et particulièrement ces dernières années) pour la protéger :

- souplesse d'engagement, gradualisme, modularité ;
- complémentarité dissuasive ;
- forte réactivité ;

⁸² Henri-Pierre Grolleau, « Rafale : standard F4 en 2022 », *Air fan*, n°462, Tours, juin-juillet 2019.

⁸³ Henri-Pierre Grolleau, « Forces aériennes stratégiques : vers le tout Rafale ! », *Air fan*, n°457, Tours, août-septembre 2018, pp. 34-45.

⁸⁴ Relevons que l'annonce officielle selon laquelle le contrat MRTT a franchi avec succès les dernières étapes de son instruction administrative a été faite par le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, lors du colloque cérémonial sur les 50 ans des forces aériennes stratégiques, le 20 novembre 2014, à Paris, dans l'enceinte de l'École militaire. Les MRTT seront toujours intégrés aux FAS afin que le commandant sache à tout moment quelles sont la position et la mission des appareils, même s'ils pourront assurer aussi des missions conventionnelles de ravitaillement et de transport. Le premier appareil sera livré en 2018, conformément à la loi de programmation militaire 2014-2019. Cf. également Aurélien Leray, « L'A330 Phénix : véritable "game changer" des opérations », *Revue Défense nationale*, Paris, novembre 2019.

⁸⁵ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 21 novembre 2018, p. 15.

- grande précision offrant des modes d'action stratégiques basés sur « la destruction des centres de pouvoir (politique, économique, énergétique) fortement défendus ou protégés »⁸⁶ ;
- adaptabilité aux changements doctrinaux et aux « surprises stratégiques » ;
- capacité duale de participation aux opérations conventionnelles et en soutien aux missions classiques ;
- complexification de la perception, perturbation des calculs de l'adversaire ;
- contrainte supplémentaire chez l'adversaire en termes de défense grâce à la diversité des modes de pénétration des armements nucléaires français.

Pour Philippe Errera, directeur de la délégation aux affaires stratégiques au ministère de la Défense, l'évolution de la situation des arsenaux nucléaires dans le monde poussent la France à faire des choix pertinents. La dissuasion protège d'une agression étatique et permet d'assurer la liberté de décision et d'action. Vu l'affaiblissement de la norme du TNP, il faut maintenir le nucléaire français et réfléchir à un cadre européen à ce sujet. Bruno Tertrais (FRS) proposa six éléments afin de justifier la permanence du nucléaire français à horizon prévisible. En effet, le maintien du nucléaire français est pertinent, car il :

- permet d'assurer la liberté d'action du président de la République en neutralisant d'éventuels chantages nucléaires autour d'une action hexagonale expéditionnaire⁸⁷ ou menace venant d'adversaires et même des États-Unis (pleine liberté stratégique) ;
- contribue au rayonnement de la France par son indépendance stratégique ;
- complique le calcul d'un adversaire cherchant à s'en prendre à l'OTAN ;
- assure la capacité à négocier, car il faut être un État nucléaire pour parler de désarmement nucléaire ;
- offre un apport technologique.

Malgré quelques retards, la France est maintenant pleinement engagée dans le laser mégajoule⁸⁸ permettant la simulation nucléaire sans essai grandeur réelle, tandis que la modernisation des transmissions stratégiques est poursuivie.

⁸⁶ Patrick Charaix, « Forces aériennes stratégiques. Pour tout savoir (ou presque) », *Défense & Sécurité internationale*, hors série 35, Dissuasion nucléaire, Areion, Paris, avril-mai 2014, p. 3.

⁸⁷ Argument lors de l'intervention du général Michel Forget, colloque du Club « Participation et Progrès » sur « L'avenir de la dissuasion nucléaire française », Assemblée nationale, Paris, 9 décembre 2013.

⁸⁸ Le laser mégajoule reproduit en miniature les conditions de température et de pression similaires aux explosions nucléaires. Coût estimé de l'ensemble du programme : 7 milliards d'euros (2014), dont 3,25 milliards d'euros pour le seul laser mégajoule qui est partiellement entré en service en fin octobre 2014. Cf. aussi Dominique

La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017*, qui actualise le Livre blanc de 2013, insiste sur l'autonomie stratégique en y intégrant la consolidation, entre autres, de la dissuasion et sa place face aux crises multidimensionnelles⁸⁹ :

« La dissuasion nucléaire demeure la clé de voûte de notre stratégie de défense. Elle protège la France contre toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Elle préserve en toute circonstance notre liberté d'action et de décision, en écartant toute menace de chantage d'origine étatique qui viserait à nous paralyser.

Notre dissuasion est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, droit consacré par la Charte des Nations Unies. À ce titre, la dissuasion est la garantie ultime de la sécurité, de la protection et de l'indépendance de la Nation.

Elle contribue, par son existence, à la sécurité de l'Alliance atlantique et à celle de l'Europe.

La stratégie de dissuasion est indissociable des autres volets de la politique de défense et de sécurité nationale, qui prend en compte l'ensemble des menaces, y compris celles qui se situent sous le seuil des intérêts vitaux. À ce titre, elle est directement liée à notre capacité d'intervention et de protection.

La dissuasion nucléaire continuera de se fonder sur la posture permanente des deux composantes océanique et aéroportée, indissociables et complémentaires. Toutes deux concourent à l'ensemble des missions de la dissuasion. Leurs performances, leur adaptabilité et leurs caractéristiques permettent le maintien d'un outil crédible à long terme, tout en restant à un niveau de stricte suffisance. En outre, les capacités de simulation dont la France s'est dotée après l'arrêt de ses essais nucléaires assurent la fiabilité et la sûreté des armes nucléaires.

La nécessaire adaptation de nos capacités de dissuasion doit se poursuivre, pour répondre aux transformations du contexte stratégique, à l'évolution des menaces et aux changements dans le domaine de la défense aérienne, de la défense antimissile ou de la détection sous-marine. Elle suppose le renouvellement des deux composantes et le soutien à la pérennisation de nos têtes nucléaires.

Exerçant un effet d'entraînement sur l'ensemble de notre appareil de défense et garantissant la liberté d'action de nos forces, les deux composantes sont soutenues par un ensemble de capacités conventionnelles, pour offrir une gamme élargie d'options stratégiques. De nombreux moyens qui concourent à la dissuasion peuvent être utilisés pour les opérations conventionnelles.

Mongin, *Dissuasion et simulation. De la fin des essais nucléaires français au programme Simulation*, Odile Jacob, Paris, 2018.

⁸⁹ Thomas Meszaros, « La Revue stratégique et les Livres blancs : la notion de crise », *Revue Défense nationale*, Paris, janvier 2018.

En outre, par ses exigences en termes d'efficacité, de fiabilité et de sûreté, la dissuasion nucléaire nourrit nos efforts de recherche et développement et contribue à l'excellence et à la compétitivité de notre industrie de défense. Elle a également un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques.

Alors que plusieurs puissances développent leurs forces nucléaires et que certaines n'hésitent pas à les manier à des fins de démonstration, d'intimidation voire de chantage, le maintien de nos capacités de dissuasion sur le long terme est indispensable ».

Au-delà, relevons l'annonce le 21 janvier 2019 par la voix de la ministre de la Défense, Florence Parly, d'un contrat notifié à ArianeGroup pour le lancement d'un démonstrateur « planeur hypersonique » (le V-MAX) pour un premier vol d'ici la fin 2021. Ce système sera hypervélocité (au-dessus de mach 5, celle de la vitesse d'une munition flèche de char Leclerc) et hypermanœuvrant (changement brusque de trajectoires) devant être capable de déjouer les défenses antimissiles⁹⁰. Ici, on passe de la furtivité à la vélocité pour réduire le temps d'interception ou la rendre impossible.

4. État de la politique nucléaire britannique

À la différence des Français, les Britanniques ont développé une doctrine nucléaire plus discrète et plus floue, aux paramètres plus simples vu le caractère monolithique de leur potentiel nucléaire suite au retrait de leurs bombes à gravité WE-177. Les Britanniques ont ainsi toujours joué sur l'incertitude dissuasive afin d'éviter que l'adversaire éventuel ne réagisse en fonction de la doctrine affichée en s'efforçant de repérer les failles de celle-ci ou de calculer les risques inhérents à son agression.

Parce que Londres ne pouvait accepter le monopole américain qu'imposait la loi Mac Mahon votée en 1946 par le Congrès des États-Unis, la Grande-Bretagne avait décidé à Nassau en décembre 1962 d'affecter sa force nucléaire à la défense de l'Alliance « *en toutes circonstances, sauf pour le cas où le gouvernement de Sa Majesté déciderait que des intérêts nationaux suprêmes sont en jeu* ». Le Royaume-Uni retrouverait toute son indépendance s'il s'avérait que les intérêts nationaux suprêmes du pays étaient concernés. En réalité, les forces nucléaires britanniques sont directement intégrées dans le plan de frappe du SACEUR depuis mai 1963, avec maintien d'une autonomie nationale de décision par le biais du Premier ministre.

⁹⁰ André Bourachot (général 2S), « La dissuasion restaurée ? », *Défense & stratégie*, Paris, printemps 2019, p. 19.

Dans le « Livre blanc » britannique de 1995 sur la défense, plusieurs objectifs sont assignés aux forces nucléaires nationales :

- maintenir une dissuasion stratégique effective indépendante impliquant la recherche, le développement, la production, les facilités et l'expertise nucléaires ;
- disposer d'une force minimale de missiles balistiques sur sous-marins ;
- avoir l'assurance de maintenir un SSBN en mer à tout moment ;
- garantir la sécurité des communications en temps réel avec les SSBN ;
- maintenir l'accès aux facilités de support et de maintenance pour les SSBN, les missiles et les têtes nucléaires ;
- disposer de forces conventionnelles pour assurer la sécurité de déploiement des SSBN, des moyens nucléaires et des infrastructures C-3.

Le dispositif nucléaire britannique a toujours été organisé en fonction de la posture stratégique américaine, tout en étant en étroite interaction avec l'état des défenses anti-missiles balistiques soviétiques puis russes. Déjà, le programme national « Chevaline » de durcissement et de renforcement des aides à la pénétration, réalisé entre 1982 et 1988 et incluant le remplacement de trois têtes MRV de fabrication nationale de 200 kt des *Polaris A-3* par deux à six têtes britanniques MRV/MIRV *A-90* de 150 kt avait bel et bien une fonction de saturation.

Avec l'achat du système *Trident II*, le Royaume-Uni dispose d'une capacité protégée de ciblage polyvalent anti-cité, anti-valeur et de contre-force de première ou de seconde frappe, apte à pénétrer les défenses ABM modernisées à partir d'une plate-forme sous-marine très performante et très discrète pouvant rester en service au-delà de 2020.

Si, en théorie, le Royaume-Uni peut disposer de sa force nucléaire nationale quand il le souhaite dès le moment où ses intérêts vitaux sont en jeu, en pratique, l'édification progressive de relations spéciales difficilement réversibles avec les États-Unis (« *special partnership* »), l'utilisation à son bénéfice de technologies nucléaires hautement sensibles et plans d'armes d'origine américaine, la coopération bilatérale sur l'entraînement du personnel, la coordination des patrouilles sous-marines, les ordinateurs pour le design des têtes et les plans de frappe (« *58 Agreement* »), le choix géographique des tirs d'essais nucléaires souterrains britanniques dans le Nevada (par le passé), le soutien américain via la simulation nucléaire (NIF US de Livermore)⁹¹ et les échanges techniques qui en découlèrent, ainsi que l'achat sur étagère de systèmes d'armes balistiques américains (*Polaris A3* puis *Trident II*) feraient que, en cas de crise nucléaire, il serait difficile d'imaginer une démarche nationale britannique sans concertation préalable avec Washington.

Aussi, le choix du missile stratégique américain *Trident II* (hors les têtes de fabrication nationale) constitue bien une garantie de solidité des relations transatlantiques en engageant un

⁹¹ Cf. Jeffrey Lewis et Bruno Tertrais, « Dissuader à trois : la coopération nucléaire entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France », *Revue Défense nationale*, Paris, mars 2016, pp. 89 et sv.

parallélisme entre les deux flottes. Mieux, en se dotant de *Polaris A3* puis de *Trident II*, les Britanniques renforçaient le couplage transatlantique en faisant en sorte qu'il soit plus difficile de déterminer l'origine – américaine ou britannique – des éventuels tirs de missiles SLBM en engageant obligatoirement les États-Unis dans un processus belligène impliquant les Britanniques (principe du « déclenchement »). La synergie est telle qu'aujourd'hui l'examen historique de l'arsenal nucléaire britannique doit pouvoir distinguer les têtes conçues et fabriquées par les Britanniques de celles conçues par les Américains mais fabriquées par les Britanniques, mais également de celles conçues et fabriquées par les Britanniques (avec une aide américaine) et intégrées aux systèmes d'armes d'origine américaine.

Après le renoncement aux missiles nucléaires air-sol TASM confirmé le 18 octobre 1993 aux Communes par le Secrétaire britannique à la Défense et l'impossibilité d'aboutir à un résultat dans le dossier des missiles ASLP franco-britanniques, la *Royal Air Force* fut effectivement dénucléarisée dès la fin 1998 avec le retrait des bombes à gravité *WE-177* des bases aériennes britanniques localisées en Angleterre et en Allemagne. Ces armes, qui furent progressivement démantelées jusqu'en 2007, avaient pour objet de fermer une fenêtre d'opportunité pour un agresseur estimant que le tout ou rien de la dissuasion stratégique était irréaliste et qu'une attitude belliciste pouvait s'avérer payante. L'autre fonction substratégique était de permettre d'avoir une flexibilité suffisante dans la gradation des réponses à donner à l'agression, dans le droit fil de la « *flexible response* » de l'OTAN. Cet abandon peut s'expliquer par des raisons budgétaires, géopolitiques (disparition du scénario d'échanges nucléaires) et stratégiques (refus du gesticulatoire par les forces aériennes au profit du renforcement du discours dissuasif en cas de crise).

Début 1999, la dissuasion britannique ne fut plus aussi visible que par le passé car seul subsista le vecteur sous-marin comme instrument nucléaire britannique de dissuasion.

La fonction substratégique (terme remplaçant celui de « tactique » dans le vocabulaire britannique dès octobre 1993) qui bénéficiait aux *Tornado* et *Sea Harrier* sera reprise par un missile de croisière *Tomahawk* à tête classique pour les sous-marins d'attaque de la Royal Navy. Les SLCM à tête classique deviennent alors le moyen de dissuasion et de rétorsion contre des cibles politiquement et militairement significatives, y compris, probablement, des sites nucléaires militaires rudimentaires localisés hors zone. Dans ce cadre, l'achat de 65 *Tomahawk* à tête classique permet de se donner les moyens du coup de semonce inhibiteur, mission auparavant dévolue aux armes nucléaires tactiques.

Dans le volet nucléaire, la fonction substratégique fut transférée aux missiles *Trident II D-5* qui arment la génération de sous-marins de la classe *Vanguard*.

Les nouvelles dispositions officielles en termes de maintien de la puissance explosive, en passant du *Polaris* au *Trident II*, ramenèrent le nombre d'ogives pour *Trident II* à 96 têtes par bâtiment, au lieu des 128 initialement prévues, et ce pour des raisons budgétaires et doctrinales (ne pas dépasser la définition britannique de la suffisance). Certains tubes de lancement pourraient être munis de missiles mono-tête pour le ciblage d'objectifs substratégiques, soit au

moyen de charges nucléaires tactiques, soit – comme imaginé un temps – au moyen de charges à explosif classique.

Avec le *SSBN/Trident II*, Londres s’offre une marge de manœuvre beaucoup plus grande en matière de diversification des cibles, en disposant d’un parc d’ogives de puissance variable affectées de manière différente en fonction de la mission assignée.

Aujourd’hui, l’évolution de la politique nucléaire britannique inclut :

- l’extension à partir de 2015 de la durée de vie du Trident II D-5 jusqu’en 2042. Actuellement, les Britanniques investissent⁹² dans une nouvelle génération de propulsion nucléaire sous-marine au bénéfice de la nouvelle génération de SSBN et viennent d’entériner la commande de trois superordinateurs SGI ICE X pour le maintien de la sécurité et de la fiabilité des ogives nationales armant les missiles Trident II D5 ;
- le passage de 200 à 120 têtes opérationnelles sur sous-marins en 2020 et nouvelle tête (Strategic Defence and Security Review 2010). (180 têtes, réserve comprise) 12 missiles et 40 têtes par SNLE ;
- suite à la décision prise en 2014, une nouvelle flotte de sous-marins SSBN pour 2028 (1^{er} patrouille du Dreadnought : 2030) du programme Successor, remplaçant la classe « Vanguard » (sous-marins livrés entre 1993 et 1999) toujours en collaboration avec les USA (mêmes silos et mêmes missiles)⁹³ ;
- le maintien du panache de charges sur les Trident II, mais pas de tête classique ;
- la simulation nucléaire à Aldermaston (laser Orion), machine radiographique franco-britannique Teutates en Bourgogne) et accès au NIF US à Livermore⁹⁴ ;
- maintien de l’indépendance de fonctionnement (code, ordre).

Reste toujours la question de l’avenir de la base navale de Faslane en cas d’indépendance de l’Écosse⁹⁵. À cet égard, un rapport publié le 10 janvier 2020 par le *National Audit Office* (NAO) britannique⁹⁶ précisait l’augmentation des coûts des programmes de modernisation des infrastructures nucléaires : Burghfield pour l’assemblage et le désassemblage, Raynesway pour

⁹² Richard Scott, « Critical mass: re-energising the UK’s naval nuclear programme », *Jane’s International Defence Review*, Londres, juillet 2014.

⁹³ *Jane’s Defence Weekly*, Londres, 13 juin 2018, pp. 26-32.

⁹⁴ Il est à relever que ces dernières années, la coopération franco-américaine est davantage approfondie sur la simulation qu’entre la France et le Royaume-Uni (Yves Boyer, conférence à l’IRSD, Bruxelles, 23 janvier 2020). Cf. aussi Jeffrey Lewis et Bruno Tertrais, « Dissuader à trois : la coopération nucléaire entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France », *Revue Défense nationale*, Paris, mars 2016, pp. 89 et sv.

⁹⁵ *Le Monde*, 23 et 26 juin 2016 ; Anthony Léger, « Indépendance écossaise et perspectives de défense », *Revue Défense nationale*, tribune n°928, Paris, 12 septembre 2017.

⁹⁶ *Jane’s Defence Weekly*, Londres, 15 janvier 2020, p. 6.

le réacteur nucléaire et la production des charges, Barrow-in-Furness pour le pré-assemblage des sections des missiles balistiques SSBN.

5. Place de la Belgique en matière de nucléaire militaire

Pour Werner Bauwens⁹⁷, dont les vues n'ont pas fondamentalement changé, la politique extérieure de la Belgique soutient fermement le traité de non-prolifération dans ses aspects de désarmement nucléaire (article VI) sur le long terme, considérant également que le processus de désarmement nucléaire au sein de l'Alliance a été bien engagé depuis la fin de la guerre froide (réduction du nombre de dépôts, du nombre de bases, du nombre d'armes et du délai d'activation et d'alerte). Il releva cependant que le dossier iranien et surtout la posture russe pourraient freiner le processus de désarmement substratégique en Europe.

La politique du « ni-ni » belge⁹⁸, à savoir le conditionnel sur la présence de têtes nucléaires sur le territoire national, est de ne rien préciser, car violer les nombreux accords bilatéraux Belgique-USA (Cf. ANNEXE 2) sur le haut secret nucléaire aboutirait à l'ouverture de procédures judiciaires débouchant sur des condamnations. Cela explique aussi concomitamment pourquoi certains hommes politiques belges qui critiquèrent la présence nucléaire dans le pays le firent... seulement lorsqu'ils quittèrent leurs fonctions ministérielles⁹⁹. La spécificité de ces armes hautement protégées et le refus d'offrir à d'autres pays non alliés des informations garantissent aussi leur protection.

Historiquement, les armements nucléaires américains (Cf. ANNEXE 1) dits tactiques furent rejoints dans les années 1980 par les missiles de croisière sol-sol (GLCM *Gryphoon*) faisant partie de la catégorie des forces nucléaires dites intermédiaires (FNI), mieux connues sous l'appellation d'euromissiles sous contrôle uniquement américain (clef unique).

Après le retrait en 1988 des 20 missiles et de leurs lanceurs FNI stationnés sur la base de Florennes dans un espace protégé, suivi du démantèlement unilatéral américain des charges

⁹⁷ Entretien. Cf. également André Dumoulin, *Le débat belge sur les armes nucléaires tactiques*, étude commandée par la FRS, Paris, janvier 2008.

⁹⁸ André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, Courrier hebdomadaire du Crisp, Bruxelles, 2005 ; André Dumoulin, *Le débat belge sur les armes nucléaires tactiques*, étude commandée par la FRS, Paris, janvier 2008.

⁹⁹ À savoir le ministre Poncelet (ex-ministre de la Défense), Leterme, Dehaene et Verhofstadt (anciens Premiers ministres) et Claes (ancien Secrétaire général de l'OTAN).

nucléaires tactiques « mises à la disposition »¹⁰⁰ des forces belges en Allemagne¹⁰¹, l'armée belge ne disposa plus que d'une seule mission nucléaire. En effet, le remplacement de certaines escadrilles par des avions de fabrication française¹⁰², la réduction des tensions post-crise des euromissiles et le retrait partiel du nombre de bombes nucléaires à gravité présentes sur le sol belge organisé en 1992 par les Américains aboutirent au maintien d'une seule base en partie spécialisée dans ce type de bombardement – celle de Kleine Brogel (KB) dans le Limbourg belge –, outre le maintien des autres missions classiques de bombardement que les pilotes du 10^e Wing, pour l'essentiel néerlandophones, peuvent également réaliser (double clef).

La symbolique de Kleine-Brogel était, certes, bien présente mais les armes nucléaires restent, de toute évidence, inatteignables, inaccessibles. Rappelons que les bombes thermonucléaires (à puissance variable jusqu'au sous-kilotonne) sont en réalité stockées sous certaines hangareries bétonnées, en chambres fortes souterraines. Ces dépôts (WS-3) sont sécurisés pour répondre aux menaces antiterroristes¹⁰³. Les bombes sont entièrement encapsulées dans un caisson de protection (membranes protectrices) où toute pénétration non autorisée aboutirait à la mise en œuvre automatique (grâce à des circuits électroniques anti-intrusion et de couvertures plastiques rigides avec capteurs) d'une procédure visant à initier l'autodestruction des éléments vitaux de la bombe nucléaire. De plus, tous les modèles sont résistants au choc (*Insensitive High Explosive-IHE*). Ces bombes disposent d'une clef de sécurité électronique PAL avec commutateur à codes et système de verrouillage MEMS (*Micro Electro-Mechanical Systems*). Elles sont situées en enceinte interne sous contrôle uniquement américain, codes d'armements et d'activation des charges sous contrôle politique américain. Ces dépôts auraient reçu des renforcements de protection et de sécurité en 2015.

Pour la diplomatie belge, il est trop tôt pour engager la Belgique dans une politique volontariste proposant le retrait des bombes B-61 du Royaume, mais il y a un intérêt à voir l'OTAN décider de nouvelles réductions d'armements avant la perspective encore très hypothétique d'élimination totale en fin de parcours. Les réductions devront obligatoirement être négociées en parallèle avec les armes nucléaires tactiques russes (politique de contrepartie dans le domaine des mesures de confiances et de sécurité-MDCS). En attendant, le principe de

¹⁰⁰ À propos des procédures nucléaires de l'OTAN dans le passé, cf. P. BUTEUX, *The Politics of Nuclear Consultation in NATO 1965-1980*, Cambridge University press, 1983.

¹⁰¹ À savoir les mines nucléaires de démolition et les ogives pour missile sol-air *Nike Hercules* fin des années 80, les ogives pour missiles sol-sol *Lance* et les obus nucléaires en 1992. Dès 1993, ces deux dernières catégories de lanceurs (le bataillon d'artillerie 3A stationné à Werl et disposant des missiles *Lance*, le bataillon 20A doté d'obusiers *M-110* de 203 mm à double capacité nucléaire et classique et le bataillon 13A chargé de la garde des munitions) furent mises en réserve puis démantelées (dans le cadre du plan Charlier bis).

¹⁰² Les États-Unis ne souhaitaient pas certifier un avion français (*Mirage V*) en mission nucléaire.

¹⁰³ La protection, la sécurisation, le transport et la petite maintenance seraient assurés par 130 militaires américains de la 52^e Munition Support Squadron de l'USAF. La petite maintenance est réalisée sur place. Pour la grande maintenance, les bombes repartent aux États-Unis via des vols de gros porteurs américains.

précaution de maintien du résiduel nucléaire otanien est défendu par la Belgique, membre historique de l'Alliance atlantique.

Les différentes recommandations de la Chambre et du Sénat sont considérées comme un indicateur important mais la question est plutôt de déterminer comment fixer un agenda pour atteindre ces objectifs et comment éventuellement entamer un débat au sein de l'OTAN sur ces matières. L'action du gouvernement s'enchaîne bien avec la philosophie des documents parlementaires mais il n'est pas question pour le ministère des Affaires étrangères ni le gouvernement de se laisser entraîner sans réflexion dans cette dynamique parlementaire à motivation électorale ou par des pressions de mouvements de paix médiatisés mais minoritaires. Il n'est pas question de s'engager seul dans une diplomatie anti-nucléaire avec les États-Unis. Il s'agit plutôt de s'intégrer dans un groupe plus large pour engager la réflexion.

À cet égard, rappelons le document de travail (mai 2004) soumis par la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, qui a été par la suite adopté par d'autres pays alliés, tous membres de l'OTAN et que la Belgique a sélectionnés (pays du Nord, de l'Est, du Sud, nouveaux partenaires¹⁰⁴ afin de « ratisser large ») puis a convaincus.

C'est là que la Belgique fit passer son message politique sur les armes nucléaires tactiques, dans une enceinte qui lui semblait alors la plus appropriée. C'est une stratégie indirecte pour réfléchir entre alliés de l'OTAN en passant par un texte destiné à l'ONU tout en renforçant la mécanique du TNP. Bien entendu, le document des « NATO Seven »¹⁰⁵ ne fixe pas de calendrier de désarmement et n'est donc pas considéré par le ministère des Affaires étrangères belge comme s'opposant à la politique nucléaire de l'Alliance. Reste que la vision à long terme de la Belgique est bien l'élimination totale des armes nucléaires si elle est partagée et vérifiée.

¹⁰⁴ À savoir l'Espagne, la Pologne, la Lituanie et la Turquie.

¹⁰⁵ L'expression de « NATO Seven » est une expression sémantique utilisée en interne car ce n'est pas une initiative OTAN. Les États-Unis n'ont pas réagi sur le fond du document adopté par les Sept mais plutôt sur la forme, à savoir que cela pourrait créer une rupture – via ce « sous-groupe informel » – entre pays alliés membres de l'OTAN. Relevons que le Canada et l'Allemagne ont préféré ne pas adopter le document, cherchant plutôt à rédiger des documents avec « label national » pour des raisons de politique intérieure.

POSITIONNEMENTS ET TENSIONS

Opinion publique

- Non informée (50% des belges n'ont pas connaissance de la présence d'armes nucléaires américaines en Belgique) mais existence d'une majorité anti-nucléaire;
- Posture anti-nucléaire par défaut (concept de dissuasion peu assimilé) : dissuasion versus Hiroshima;
- ONGs pacifistes majoritairement néerlandophones.

Partis politiques

- Maintien dans l'Alliance atlantique : solidarité et cohésion;
- Désarmement par défaut ? (possible via choix remplacement F-16);
- Sénateurs belges refusant une fonction nucléaire à la PSDC (UE) : recommandation
- Recommandations anti-nucléaires de députés (années 2010-2015) et refus nucléaire Parlement flamand et bon nombre de municipalités belges;
- Mouvements militants « *Time to go* » (armes nucléaires hors du pays) rejoints par des anciens ministres....libérés de leurs responsabilités.

Affaires étrangères

- Tentative belge infructueuse avec La lettre des Cinq (Be, No, Lu, NL, DE) en février 2010 de mettre à plat la question nucléaire au sein de l'OTAN (pressions US ; supplications alliés de l'Est ; absence consensus, divergences internes);
- Objectif de désarmement nucléaire du gouvernement belge mais au niveau mondial, vérifiable et contrôlable;
- Processus collectif : refus belge actuel de se distinguer au sein de l'OTAN;
- Adopte les décisions prises au Conseil de l'Atlantique nord (principe de précaution).

Source : André Dumoulin, « La dimension nucléaire du remplacement des F-16 belges », Journée d'études, CLESID, Université de Lyon 3, 11 décembre 2015.

Au final, la Belgique a rejoint la position de bon nombre d'États membres de l'OTAN selon laquelle le nucléaire a pour but de garantir une dissuasion générale, avec un potentiel nucléaire crédible et résiduel, contre des risques incertains. À terme prévisible, la Belgique s'inscrit toujours dans la politique nucléaire de l'OTAN, sachant que les décisions relatives à l'avenir de la présence de ces armes spéciales en Europe seront la résultante, pour l'essentiel, des débats organisés par les États-Unis et dont l'argumentaire reposera prioritairement sur les facteurs budgétaires, sécuritaires et politiques nationaux.

En matière de désarmement, la Belgique est favorable à une diminution progressive et graduelle des armements nucléaires devant mener, in fine, à leur abolition. Sans y associer la question de la dissuasion – celle-ci fait l'objet d'un positionnement spécifique dans le cadre de la politique de l'Alliance atlantique –, la politique belge en matière de désarmement défend le principe de la mise en œuvre du désarmement nucléaire qui devra obligatoirement être complet, généralisé, vérifiable et non discriminatoire. En d'autres termes, si la Belgique promeut l'application de l'article VI du TNP dans les divers fora internationaux, elle ne souhaite pas se désolidariser du cadre dissuasif de la stratégie globale de l'Alliance atlantique symbolisée en partie par les armes nucléaires américaines déployées en Europe. Dès lors, l'harmonisation

entre le positionnement de la Belgique en matière de désarmement nucléaire complet et la position du pays en matière de solidarité dissuasive ne sera possible que si et seulement si l'Alliance elle-même, sur une base consensuelle, abordait la question de la dénucléarisation du champ sécuritaire européen dans l'espace de l'OTAN. Parallèlement, la Belgique a été sollicité par les États-Unis pour travailler dans un groupe restreint sur la question de la vérification du désarmement nucléaire. À la fin de l'été 2019, le ministre de la Défense de l'époque, Didier Reynders, a clairement défendu l'urgence pour certains États de signer le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, sur initiative belge, un document de travail partagé a été déposé en 2019 à propos de ce traité en vue de la préparation de la conférence TNP de 2020¹⁰⁶. De même, Bruxelles a engagé des démarches bilatérales avec le Zimbabwe et la Thaïlande en vue de la ratification du TICE par ces deux pays¹⁰⁷. Quant aux armes nucléaires non stratégiques, leur réduction et élimination complète font partie du processus de désarmement (sous conditions) auquel la Belgique est diplomatiquement partie prenante.

Plusieurs dilemmes apparaissent néanmoins en Belgique dans le champ de la dissuasion nucléaire.

D'une part, le dilemme entre la volonté d'améliorer les processus de contrôle des politiques de non-prolifération et les engagements pour un désarmement nucléaire général et contrôlé.

D'autre part, le dilemme entre l'obligation de ne pas s'isoler au sein de l'Alliance atlantique en contestant la solidarité dans l'espace de dissuasion nucléaire et la présence d'armes nucléaires américaines en Europe en général et en Belgique en particulier.

¹⁰⁶ Cf. aussi le document de travail rédigé par l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irak, le Luxembourg et les Pays-Bas sur les liens entre le traité sur l'interdiction des essais nucléaires et le TNP (Preparatory Committee for the 2020 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.28, 22 avril 2019).

¹⁰⁷ Entretien avec Sigurd Schelstraete, Directeur adjoint pour les Affaires de désarmement et de non-prolifération, SPF Affaires étrangères, Bruxelles, 31 janvier 2020.

STRATÉGIE DE « DÉFENSE » GOUVERNEMENTALE



Source : André Dumoulin, « La dimension nucléaire du remplacement des F-16 belges », Journée d'études, CLESID, Université de Lyon 3, 11 décembre 2015.

À ces choix malaisés – en partie contradictoires et ambigus mais parfaitement explicables et juridiquement soutenables – s'ajoutent les interrogations sur l'évolution de la place de la diplomatie belge dans les politiques multilatérales en matière de désarmement nucléaire, de révision du traité de non-prolifération, des tabous et non-dits autour de l'eupéanisation de la dissuasion et des questions autour de l'emploi du nucléaire américain depuis l'Europe.

Aussi, le dossier nucléaire pour la diplomatie belge reste un sujet périlleux qui est généralement mis en avant par l'actualité du moment (conférences de révision du TNP tous les cinq ans) et la périodique médiatisation provoquée par les associations militantes anti-nucléaires. Cela se traduit généralement et se traduira encore longtemps par une césure entre le volontarisme global relatif au renforcement du TNP et autres accords multilatéraux connexes, d'une part, et la prudence gouvernementale à propos du champ dissuasif transatlantique et européen, d'autre part.

L'attitude adoptée par les représentants belges aux différents fora où le désarmement nucléaire est abordé indique que la Belgique cherche, en harmonie avec les accords gouvernementaux, davantage de transparence et la poursuite de la diminution de l'arsenal nucléaire avant son élimination définitive et l'arrêt du développement de nouveaux types d'armes nucléaires. La diplomatie belge considère cependant que les conditions ne sont pas réunies pour aller plus loin actuellement – en solo – dans le cadre de l'OTAN en matière de désarmement « substratégique » et que, s'il y a un débat plus ouvert un jour sur la notion de dissuasion

nucléaire intra-européenne en Belgique, il se situera dans un premier temps dans le champ politique, non dans le champ opérationnel.

La Belgique continuera probablement à débattre de la place du nucléaire au sein des instances de l'OTAN avec les autres pays alliés – sans s'engager dans une politique individualiste et solitaire de désarmement unilatéral qui pourrait consister à sortir ses forces aériennes de la mission de frappe nucléaire. L'avenir pourrait imposer au gouvernement belge de se positionner par rapport aux outils de dissuasion français et britanniques, si d'aventure Washington décidait un jour de rapatrier ses armes nucléaires. Il est probable alors que la Belgique, comme les autres pays européens, assumerait « passivement » la doctrine de dissuasion par constat française et britannique.

Le nouveau paysage nucléaire – s'il devait perdurer, vu l'instabilité de l'environnement proliférant – évoluerait dans un contexte stratégique n'imposant alors plus la présence de charges nucléaires dans le Royaume. Globalement, la thématique nucléaire reste aujourd'hui en Belgique un sujet délicat, en grande partie tabou et dont la visibilité est contre-productive au niveau électoral. Elle s'exprime pour l'essentiel à travers les déclarations officielles de l'OTAN et de l'UE.

Avec la dénonciation du traité FNI par les deux grandes puissances nucléaires, la Belgique a insisté pour qu'il n'y ait pas de nouvelle course aux armements, qu'il faut laisser ouverte la porte à la Russie et qu'il reste nécessaire de poursuivre les efforts de désarmement¹⁰⁸.

Plus récemment, la proposition de résolution n°372 de la Chambre des Représentants relative à l'adhésion de la Belgique au traité international d'interdiction des armes nucléaires¹⁰⁹ a été rejetée par 66 voix contre 74 le 16 janvier 2020.

¹⁰⁸ Entretien avec Sigurd Schelstraete, Directeur adjoint pour les Affaires de désarmement et de non-prolifération, SPF Affaires étrangères, Bruxelles 31 janvier 2020.

¹⁰⁹ Coauteurs : Samuel Cogolati (Ecolo-Groen) et John Crombez (sp.a).

Le dossier nucléaire du remplacement des F-16

Le dossier du remplacement des F-16 fut dès le départ complexe et « miné »¹¹⁰. La question du coût fut mise en avant¹¹¹ dès 2013 par les experts et l'opposition parlementaire (diverses résolutions relatives à la dénucléarisation de la Belgique), autant que le niveau des retombées économiques, l'existence de pré-accords de consortiums industriels belgo-belges et les difficultés à bénéficier de retombées¹¹², le choix des partenaires et alliés¹¹³ (de l'ancien contrat du siècle concernant le remplacement des Lockheed F-104), le caractère déjà opérationnel et l'existence de retour d'expérience¹¹⁴, l'exigence française d'introduire une clause de confidentialité sur le prix¹¹⁵ et les tensions diplomatiques associées au contrat, les logiciels américains ALIS de gestion des ressources et maintenance (code-source) avec dépendance au

¹¹⁰ André Dumoulin, « Le remplacement des F-16 belges : une analyse exploratoire » *Revue militaire suisse*, Lausanne, été 2015 ; André Dumoulin, « La saga du remplacement des F-16 belges : un véritable sac de nœuds politico-militaire », *Revue militaire suisse*, 2018, pp. 16-19 ; Wally Struys, Joseph Henrotin et André Dumoulin, *Le remplacement des F-16 belges : une analyse exploratoire*, Réseau multidisciplinaire d'études stratégiques, Bruxelles, 15 août 2015 ; « F-35 *Lightning II* : les déboires d'un rêve aéronautique », www.defense24.news, 8 mars 2018 ; Joseph Henrotin, « Remplacement des F-16 belges. Les données politiques d'un débat technique », www.defense24.news, 17 juillet 2018.

¹¹¹ Le coût unitaire du F-35 est estimé par Lockheed Martin à 85 millions de dollars, auxquels il faudra ajouter la contribution supplémentaire pour la gestion du programme et une redevance au titre de financement des coûts non récurrents de développement consentis par les huit pays partenaires. Le coût du contrat signé par la Belgique en octobre 2018 s'élève à 3,8 milliards d'euros, sans parler de l'inflation, des prélèvements fiscaux, des variations du taux de change, du coût de cycle de vie (LCC) de l'appareil en usage. Les deux complexes F-35 hautement sécurisés (zones à accès très restreint) à Florennes et Kleine-Brogel doivent être construits pour un coût total de 275 millions d'euros par une entreprise privée appliquant le concept « Design & Build » (conception & construction) (fin 2024 pour Florennes et fin 2026 pour Kleine-Brogel). Cf. aussi *Jane's Defence Weekly*, 26 juin 2019, p. 8 ; Agence Belga, 3 mai 2019.

¹¹² Elodie Lamer, « F-35 : l'industriel belge refuse d'être le dindon de la farce », *Le Soir*, 19 juin 2019, p. 14 ; Agence Belga, 21 mars 2019 ; *Le Soir*, 22 mars 2019, p. 14.

¹¹³ Malgré bien des « maladies de jeunesse », le F-35 est déjà un succès commercial avec son acquisition par les États-Unis, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, Israël et, plus récemment, la Pologne. Au 28 janvier 2020, 490 appareils avaient été produits (Brève, *Revue Défense nationale*, 30 janvier 2019 et 28 janvier 2020). Le contrat avec la Turquie a été dénoncé par Washington suite à la volonté d'Ankara d'acquérir des missiles sol-air russe S-400 (www.journal-aviation.com, 10 juin 2019 ; *Jane's Defence Weekly*, 5 septembre 2018, 13 mars 2019, 10 avril 2019 et 29 mai 2019).

¹¹⁴ À la différence du *Rafale*, le F-35 n'a pratiquement jamais encore été en opération de combat (à l'exception de quelques frappes américaines au-dessus de l'Irak et de l'Afghanistan et engagements air-sol israéliens en Syrie (*Jane's Defence Weekly*, Londres, 30 mai 2018, 3 octobre 2018 et 8 mai 2019, p. 13).

¹¹⁵ Luc Gennart et Raymond Dory, « La Belgique a choisi le F-35 : excellente nouvelle pour la défense européenne ! », www.latribune.fr, 19 novembre 2018 ; André Dumoulin, « La coopération militaire belgo-française : oscillations politiques et identitaires », *Revue Défense nationale*, Paris, octobre 2018.

constructeur Lockheed Martin¹¹⁶, la nécessité ou non de disposer d'un avions furtif de 5^e génération face aux besoins et aux guerres dites asymétriques et au défi russe, les déficiences en matière de chaîne d'approvisionnement des pièces selon les appareils¹¹⁷ et la dimension nucléaire à conserver ou à « faire effacer ». Il fut beaucoup question des spécifications techniques et du niveau d'engagement lors des multiples débats parlementaires, militaires et journalistiques. En juin 2014, un document intitulé *Air Combat Capability Successor Program Preparation Survey* évoqua la notion de dissuasion au sujet du remplacement des F-16. Les critères principaux avancés par la cellule belge « Air Combat Capability Program » furent les paramètres budgétaires (33 %)¹¹⁸ et capacitaires (57 %) ainsi que les intérêts de sécurité et les retombées économiques et industrielles (10 %). Reste que dans le présent dossier, la furtivité associée à la 5^e génération fut particulièrement mis en avant face au déni d'accès, ainsi que le fait que d'autres États alliés avaient eux aussi acquis le F-35 (argument d'interopérabilité)¹¹⁹.

Des tensions idéologiques perdurent encore actuellement en Belgique sur fond de questionnements politiques, éthiques et technologiques à propos du maintien de la capacité nucléaire après le remplacement des F-16 basés à Kleine Brogel.

Certes, la question du nucléaire américain en Belgique est une vieille histoire, dès lors que, durant la guerre froide, le pays était hôte de plusieurs types d'armes¹²⁰ et pouvait les utiliser sur instruction et autorisation mécanique puis électronique, sous surveillance¹²¹ et déverrouillage américains – centralité d'autorité oblige – dans le cadre du principe général qu'était et qu'est toujours la dissuasion : éviter toute agression territoriale majeure visant les pays membres de l'OTAN¹²² par la menace. Il s'agit actuellement pour la Belgique d'une

¹¹⁶ Thomas Schumacher, « F-35&Big Data : épée de Damoclès pour la France et l'Europe ? », *Revue Défense nationale*, Paris, mai 2018. Au-delà de la maintenance, une série d'infos peuvent remonter (dont le planning des missions, la configuration de vol, etc.). Seul Israël aurait obtenu le code-source pour ses F-35.

¹¹⁷ www.club.bruxelles2.eu, 29 avril 2019.

¹¹⁸ Wally Struys, « Les retombées sociétales de l'acquisition d'un avion de combat. Un long fleuve belge... turbulent », *Revue militaire suisse*, Lausanne, 2018, pp. 20-25.

¹¹⁹ André Dumoulin, « Remplacement des F-16 : l'histoire repasse-t-elle les plats ? », *L'Echo*, Bruxelles, 7 août 2018 ; François Charles, *L'interdépendance du F-35 en Europe*, <http://www.irce-oring.eu/>, 23 novembre 2018.

¹²⁰ Mines de démolition, obus, ogives pour missile sol-sol et sol-air, bombes pour avions.

¹²¹ La protection, la sécurisation, le transport et la petite maintenance seraient assurés par 130 militaires américains de la 52^e Munition Support Squadron de l'USAF.

¹²² La procédure des trois stades – la « requête » adressée par les militaires américains en vue d'obtenir l'autorisation d'emploi, la « consultation » permettant aux capitales d'exprimer un avis national, la « décision » d'emploi ou de non-emploi communiquée par l'OTAN aux gouvernements et aux autorités militaires. Dans l'absolu, un gouvernement peut refuser que son aviation de frappe soit utilisée pour l'emport et le largage de ces

capacité de larguer éventuellement des bombes accrochées (à l'unité) sous fuselage de certains de ses F-16, après décision américano-otanienne, avec possibilité pour le gouvernement belge de refuser la mission pour des motifs politiques souverains (double clef)¹²³.

Les F-35 finalement choisis par le gouvernement en octobre 2018¹²⁴ après bien des débats politiques¹²⁵ ne sont actuellement pas encore « outillés » pour transporter et larguer la nouvelle bombe B-61 modèle 12 avec tir à distance. Il faudra y ajouter des composantes électroniques et autres systèmes communicationnels et de sécurité. Il s'agit donc d'une option, même pour les appareils de l'USAF. Ils n'ont pas été livrés avec la capacité nucléaire mais celle-ci peut être intégrée par la suite (certification en 2024).

Les huit premiers F-35 belges seront livrés en principe en 2023 et 2024 aux États-Unis (base de Luke, Arizona) pour servir à la formation des pilotes et des techniciens. Les quatre suivants sont attendus à Florennes en 2025 et à Kleine Brogel en 2027. Les livraisons (34 appareils au total) se termineront en 2030 à raison de quatre appareils livrés par an en moyenne. Durée de vie des appareils : 40 ans.

Quant au *Rafale* qui perdit le contrat, il pouvait être à double capacité mais il aurait porté, dans ce cas, un missile air-sol moyenne portée de fabrication nationale (ASMP amélioré) à capacité nucléaire et furtive. Ici, il ne pouvait être question du point de vue de la souveraineté hexagonale de voir partager ce système d'armes, sauf à imaginer le principe d'une double clef. Scénario complexe ne pouvant être imaginé que suite au retrait de toutes les armes nucléaires de théâtre américaines d'Europe, d'un souhait concomitant de certains pays européens de les gérer et d'une volonté française de partager en partie leurs outils de dissuasion. À horizon prévisible, l'environnement stratégique sur le Vieux Continent ne semble pas favoriser cette « exfiltration nucléaire américaine »¹²⁶.

Quant à l'hypothèse de placer des composants électroniques et autres algorithmes pour de nouvelles bombes B-61 américaines sur des *Rafale* belges – dans l'hypothèse d'un achat de matériel français – cela devrait s'avérer complexe et délicat en termes de secrets technologiques (selon certaines sources) ou facile à intégrer et totalement séparé (selon d'autres

armes, si l'argumentaire d'emploi et les circonstances du moment ne devaient pas cadrer avec l'analyse politique et stratégique du pays hôte.

¹²³ Relevons que la dispersion des dépôts nucléaires dans plusieurs pays alliés et la présence d'emplacements nucléaires au profit des seules forces américaines en Europe (bases d'Aviano et d'Incirlik) permettent toujours de contourner d'éventuels vetos nationaux.

¹²⁴ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 31 octobre 2018, p. 4 ; Cf. aussi interview du général Vansina, *Le Soir*, 27 octobre 2018.

¹²⁵ Entre autres, la réunion de la commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants, Bruxelles, 19 septembre 2018.

¹²⁶ Cf. André Dumoulin, « La nouvelle *Nuclear Posture Review* : évolution ou révolution ? », *Revue Défense nationale*, Paris, mai 2018.

sources). En d'autres termes, il n'y aurait aucune difficulté technico-opérationnelle à faire de l'intégration de composants nucléaires sur des chasseurs-bombardiers fabriqués par des entreprises européennes – exemples du passé et du présent faisant foi.

C'est dans ce paysage complexe sinon délicat que la Belgique s'est positionnée. Entre fidélité et solidarité otanienne, « donnant-donnant » face à un niveau très faible des dépenses de défense (Belgique vue comme consommatrice de sécurité et non comme productrice), enjeux stratégiques, industriels, technologiques et communautaires, tropisme transatlantique ou européiste dans le choix d'un futur appareil de combat ; le remplacement des *F-16* belges fut bel et bien un véritable sac de nœuds.

Selon le ministre de la Défense de l'époque, Didier Reynders (MR)¹²⁷, une décision quant au rôle nucléaire des F-35 ne pouvait être prise que par le prochain gouvernement. Le protocole d'accord stipule que les appareils belges seront équipés des normes les plus récentes, à savoir les logiciels block 3F. D'ici 2023, le logiciel block 4 doit devenir la nouvelle norme de référence, celle qui peut inclure le logiciel permettant l'emport de l'arme nucléaire¹²⁸. D'autres sources indirectes¹²⁹ indiquent que les F-16 actuels pourraient recevoir des aménagements afin de pouvoir accueillir la bombe B-61 modèle 12, avant le retrait des appareils à l'horizon 2029.

¹²⁷ Réponse à la question d'Alain Top, Commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants, Bruxelles, 16 janvier 2019.

¹²⁸ *Jane's Defence Weekly*, 19 juin 2019, p. 12.

¹²⁹ Agence Belga, 9 août 2019.

Partie 2 : Traités nucléaires et sécurité-défense en Europe – État des lieux

1. De la question de la violation du traité FNI

Le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI ou INF, en anglais) fut signé lors du sommet de Washington le 8 décembre 1987 entre Reagan et Gorbatchev¹³⁰ après plusieurs années de crise et de tractations sur fond d'ultime regain de tension en cette guerre froide finissante¹³¹. Le traité se composait de 4 documents :

- le traité proprement dit, qui oblige les signataires soviétiques et américains à détruire les missiles concernés¹³² et à accepter la vérification prévue ;
- le protocole d'accord sur les données (*Memorandum of Understanding on Data*), contenant les données techniques sur les sites de déploiement, le nombre et les caractéristiques des missiles au 1^{er} novembre 1987 ;
- le protocole sur l'élimination des missiles ;

¹³⁰ Avec la volonté de mettre fin à une course aux armements coûteuse et déstabilisatrice en Europe qui entravait aussi les réformes socio-économiques en URSS (John Woodworth, « The INF Treaty is done, but lessons for policy remain », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 2 août 2019.

¹³¹ Michel Tatu, *La bataille des euromissiles*, Les Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale, n°29, Paris, 3^e trimestre 1983 ; Dieter S. Lutz, *La guerre mondiale malgré nous ? La controverse des euromissiles*, La Découverte, Paris, 1983 ; Michel Mandel, *L'Europe face aux SS-20*, Berger-Levrault, Paris, 1983 ; Rapport général sur la sécurité de l'Alliance – Le rôle des armes nucléaires, Assemblée de l'Atlantique nord, Commission militaire, Bruxelles, octobre 1979 ; Michael Legge, *Theater Nuclear Weapons and the NATO Strategy of Flexible Response*, Rand, avril 1983 ; Björn Hagelin, « Swords into Daggers. The Origins of the SS-20 Missiles », *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 15, n°4, 1984, pp. 341-353 ; Sven Ortoli, « Pourquoi les Pershing font-ils si peur aux Russes ? », *Science et vie*, n°793, octobre 1983, pp. 64 et sv. ; Stephen M. Meyer, *Soviet Theatre Nuclear Forces*, Adelphi Papers, n°187, IISS, Londres, 1984.

¹³² Le traité portait sur plusieurs catégories d'armes : cinq LRINF, à portée comprise entre 1.000 et 5.000 km (à savoir les missiles de croisière sol-sol GLCM et Pershing-2 américains, ainsi que les SS-4, SS-5 et SS-20 soviétiques) et cinq SRINF, à portée comprise entre 500 et 1.000 km [à savoir les Pershing-1A et Pershing-1B (non encore produits à l'époque) américains, ainsi que les SS-12, SS-22 et SS-23 et les missiles de croisière SS-C-X-4 (84 testés mais non déployés) soviétiques]. Chez les Américains, il y avait 429 LRINF déployés et 260 non déployés et, chez les Soviétiques, 470 LRINF déployés et 356 non déployés. Concernant les SRINF, il n'y en avait, chez les Américains, que 170 non déployés (+ les 72 Pershing-1A à double clef germano-américains non repris dans l'accord mais démantelés en 1991), contre 387 déployés et 539 non déployés chez les Soviétiques. Les missiles concernés pouvaient frapper les centres vitaux en 15 minutes.

- le protocole sur l'inspection¹³³.

Ce traité avait une durée illimitée tant qu'il était respecté par les deux signataires. Si un signataire souhaitait se retirer du traité, il devait le signifier à l'autre partie six mois auparavant. Relevons que le traité ne concernait ni les matières fissiles des charges nucléaires ni les systèmes de guidage desdits missiles. La ratification du traité eut lieu en mai 1988. Notons également qu'il ne concerne pas les missiles de croisière mer-sol (SLCM) ni les bombardiers nucléaires de théâtre américains et russes. Les systèmes d'armes nucléaires français et britanniques n'étaient pas concernés par l'accord qui a permis de réduire fortement les tensions de la fin de la guerre froide, annonçant la fin de la confrontation Est-Ouest et la désintégration de l'URSS. La grande contribution de ce traité est qu'il éliminait pour la première fois toute une catégorie d'armes.

Tenant compte des rapports annuels du Département d'État de juillet 2014 et 2015, le président Obama avait dénoncé plusieurs fois des violations russes à propos du respect du traité FNI. Ces accusations furent déjà avancées dès 2011, mais n'avaient pas abouti au retrait de ce traité emblématique. Le président Trump, quant à lui, accentua les pressions dès l'automne 2018 pour ensuite suspendre la participation des États-Unis au traité le 2 février 2019 tout en promettant à nouveau de le résilier dans les 180 jours si la Russie ne s'y conformait pas. Les Russes firent de même le lendemain. Au final, à la suite des négociations infructueuses menées à Genève entre les diplomates des deux puissances début 2019, Washington se retira dudit traité, suivi par Moscou. Le vendredi 2 août 2019, le traité avait cessé d'être.

En premier, les Américains avaient dénoncé la mise en service par la Russie d'un nouveau missile de croisière sol-sol à portée intermédiaire (R-500 Iskander K lanceur de missiles de croisière mobile 9M729 dit SSC-8 *Novator*) qui aurait, selon Washington, une portée supérieure à 500 km, ce qui est interdit par le traité FNI. Les Russes assuraient le contraire en déclarant une portée de 480 km, tout en indiquant que les États-Unis violaient également le traité en installant des anti-missiles *Aegis Ashore* en Pologne (2020) et en Roumanie (2016) pouvant avoir une capacité sol-sol. Cette mutualité des accusations aboutit à une suspension du traité pendant 6 mois, avant que les deux puissances ne se retirent du traité de manière concomitante.

L'Union européenne (Commission, Conseil et Parlement) fut préoccupée par le retrait du traité FNI annoncé par les États-Unis, craignant un retour au passé avec une Europe qui « redevien[dra] un champ de bataille où les grandes puissances s'affrontent » (Federica Mogherini) (Cf. ANNEXE 3), nonobstant le fait que l'UE n'est pas partie au traité. Après

¹³³ En sortie d'usine, centre d'entretien (ex : Gosselies), aire de test sur les lieux de déploiement, par avion photographique et satellite. Le traité prévoyait des inspections jusque l'an 2000.

quelques divergences autour de la nécessité ou non de se « caller sur le discours otanien »¹³⁴, une grande majorité des États membres de l'UE soutinrent l'analyse américaine concernant la violation par la Russie des critères de portée des systèmes FNI.

Quant à l'OTAN, par la voie de son Secrétaire général et des pays membres, elle intégra dès 2016 la problématique nouvelle des FNI en demandant à la Russie plusieurs fois de répondre « aux vives préoccupations américaines »¹³⁵ tout en révisant sa posture de dissuasion (rappel de la combinaison de forces conventionnelles et nucléaires, politique de réassurance, message clair sur les principes de la dissuasion)¹³⁶. Au paragraphe 46 de la Déclaration du sommet de Bruxelles du 12 juillet 2018, nous pouvions lire :

« Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) est d'une importance cruciale pour la sécurité euro-atlantique, et nous restons pleinement attachés au maintien de ce traité qui a marqué une étape décisive dans la maîtrise des armements. Le respect rigoureux du Traité FNI est essentiel. Les États-Unis se conforment aux obligations qui sont les leurs en vertu du Traité FNI et continuent de faire preuve d'une grande transparence sur leurs programmes, tout en recherchant un dialogue diplomatique avec la Russie. Dans le même temps, les Alliés ont identifié un système de missile russe, le 9M729, qui est source de vives préoccupations. Après des années de dénégation et d'obscurcissement, et malgré les préoccupations répétées des Alliés, la Fédération de Russie n'a reconnu que récemment l'existence de ce système de missile sans fournir le niveau nécessaire de transparence ou d'explication. Depuis de nombreuses années, le comportement et la manière de communiquer de la Russie suscitent un doute généralisé quant à son respect de ses obligations. Les Alliés considèrent qu'en l'absence de toute réponse crédible de la part de la Russie au sujet de ce nouveau missile, l'analyse la plus plausible serait que la Russie enfreint le Traité. L'OTAN demande instamment à la Russie de répondre à ces préoccupations de manière substantielle et transparente, et d'engager activement un dialogue technique avec les États-Unis. Les Alliés poursuivront leurs efforts visant à aborder cette question avec la Russie dans le cadre de consultations bilatérales et multilatérales ».

Au final, l'OTAN se déclara opposée à une nouvelle guerre froide et à une nouvelle course aux armements, annonça qu'elle n'avait pas l'intention de placer de nouveaux missiles nucléaires en Europe, proposa d'élargir le traité FNI à d'autres pays dotés de missiles de cette catégorie (7 février 2019), appuya ensuite pleinement le retrait américain du traité FNI, considéra que la Russie portait l'entière responsabilité de la fin du traité et annonça une « réaction mesurée » face à ce défi (scénarios de renforcement de la défense anti-missile, visibilité plus forte d'unités

¹³⁴ Nicolas Gros-Verheyde, « Une politique étrangère qui peine à être commune ? Retour sur trois cas, très différents, de blocage », www.club.bruxelles2.eu, 23 avril 2019.

¹³⁵ *Jane's Defence Weekly*, Londres, 30 janvier 2019.

¹³⁶ Camille Grand, « Retour sur le Sommet de Varsovie : les aspects nucléaires », *Revue Défense nationale*, Paris, octobre 2016.

militaires OTAN à l'Est, intégration de systèmes sol-sol conventionnels véloces et de plus longue portée, amélioration du renseignement, etc.)¹³⁷.

Les motivations de cette dénonciation partagée sont multiples et proviennent de différentes postures politiques et visions stratégiques et idéologiques :

- l'hostilité des agences de renseignement américaines face à l'ingérence électorale russe, mais aussi l'hostilité traditionnelle d'une majorité de Républicains et même de Démocrates du Congrès vis-à-vis de la Russie autocrate¹³⁸ ;

- la volonté américaine de sortir d'un traité (vu comme un carcan pour leurs propres capacités dans la région Asie-Pacifique) afin de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre pour déployer des armes à portée intermédiaire face à la Chine, perçue aujourd'hui comme « compétitrice » et comme « conquérante »¹³⁹, mais qui n'était pas partie au traité FNI ;

- la volonté du président américain de restaurer sa réputation d'indocilité face à Poutine, y compris en assimilant la volonté de son conseiller à la sécurité nationale, John Bolton, en matière de dénonciation des accords de désarmement¹⁴⁰ ;

- la nouvelle confiance russe dans leur remontée en puissance militaire, y compris en violant les traités ;

- le sentiment de permissivité américain quant au développement de nouveaux systèmes depuis leur retrait du traité ABM¹⁴¹ ;

- l'influence des industriels russes de l'armement auprès des autorités politiques (préservation de l'outil industriel et capacitaire)¹⁴² ;

¹³⁷ Agence Belga, 2 octobre et 3 décembre 2018, 12 et 13 février, 2 août 2019 ; AFP, 1^{er} février et 3 avril 2019 ; *Jane's Defence Weekly*, Londres, 3 juillet 2019 ;

¹³⁸ Laurence Nardon, Focus, *Diplomatie* n°50, Areion, Paris, avril-mai 2019, p. 50-51.

¹³⁹ Alain Frachon, « Guerre froide, deuxième version ? », Chronique, *Le Monde*, 22 mars 2019, p. 27 ; Stéphane Audrand, « La fin du traité FNI : une question essentiellement asiatique ? », *Revue Défense nationale*, Paris, avril 2019 ; Tong Zhao, « What the United States can do to stabilize its nuclear relationship with China », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°1, 2019, pp. 19-24 ; *Jane's Defence Weekly*, Londres, 14 août 2019, p. 6.

¹⁴⁰ Vincent Boucher et Charles-Philippe David, « Les visées de l'abandon du traité sur les armes nucléaires », *Le Devoir*, Montréal, 27 octobre 2018.

¹⁴¹ Isabelle Facon, « La fin de l'arms control ? », Compte rendu demi-journée d'étude du 14 mai 2019, Note n°9, FRS, Paris, 20 juin 2019.

¹⁴² Bruno Tertrais, « La mort annoncée du traité FNI ou la fin de l'après-guerre froide », Note n°2, FRS, Paris, 1^{er} février 2019.

- la perception du traité FNI par certains faucons à Moscou comme une concession unilatérale inappropriée¹⁴³ ;
- le souhait de la Maison Blanche de détricoter/sortir des traités nucléaires (« effeuillage des dispositifs de limitation des armements »)¹⁴⁴ tout en renforçant son contrôle et son influence au sein de l'OTAN ;
- la perte de savoir-faire puis de savoir russes en matière de négociations stratégiques¹⁴⁵ ;
- l'affirmation des intérêts de puissance de différents acteurs au détriment du multilatéralisme et des Européens ;
- la prise en compte des nouveaux armements et technologies (y compris conventionnels)¹⁴⁶ imposant la dénonciation de traités historiques au profit éventuellement d'une nouvelle conception de l'*arms control* à élaborer ;
- les considérations américaines selon lesquelles les systèmes de théâtre terrestres (et donc le traité FNI) ne sont pas indispensables (y compris budgétairement) dans l'outillage américain programmé.

2. Traités nucléaires et leurs conséquences pour la sécurité-défense européenne

La dénonciation du traité FNI s'inscrit dans la suite d'autres difficultés passées et à venir : abandon du traité sur la défense anti-missile (ABM) par les États-Unis en 2002, échec des dernières conférences de suivi du TNP¹⁴⁷ qui reste prorogé pour une durée illimitée, difficulté à atteindre la ratification par 44 États pour l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996)¹⁴⁸, dénonciation par Washington de l'accord JCPoA de juillet 2015

¹⁴³ Isabelle Facon, « La fin de l'*arms control* ? », compte rendu demi-journée d'étude du 14 mai 2019, Note n°9, FRS, Paris, 20 juin 2019 ; Dmitri Trenin, « Russian views of US nuclear modernization », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°1, 2019, pp. 14-18.

¹⁴⁴ Expression de Philippe Wodka-Gallien, « Les règles qui ont permis au monde d'échapper à une guerre atomique sont-elles dépassées ? », www.atlantico-fr, 17 mars 2019.

¹⁴⁵ Jean-Christophe Romer, « La Russie et le retrait du traité FNI : l'éternel retour », *Défense & Stratégie*, n°43, Paris, printemps 2019, p. 17.

¹⁴⁶ Nouvelles capacités de frappes classiques anti-déni d'accès dont dispose l'US Army (*Precision Strike Missile/PrSM*).

¹⁴⁷ Sur les 192 États de l'ONU, 188 sont membres du TNP.

¹⁴⁸ Il manque la ratification de la Chine, de l'Égypte, des USA, de l'Inde, du Pakistan, de la Corée du Nord et d'Israël. Reste que son système de détection internationale comprenant 312 stations de surveillance et 16 laboratoires d'analyse ont permis de détecter un essai nucléaire nord-coréen, l'explosion du sous-marin Koursk

concernant l'Iran (5+Allemagne+UE), tensions euro-iraniennes sur l'avenir du JCPoA fin 2019¹⁴⁹ et incertitudes sur l'avenir du traité New Start (2/2011) qui vient à expiration en février 2021 avec prolongation possible de 5 ans¹⁵⁰. Nonobstant, en novembre 2019, les États-Unis ont déclaré souhaiter aboutir à un grand traité sur le contrôle des armements nucléaires avec la Russie, la Chine et quelques autres pays.

Malgré la relance (aux résultats incertains¹⁵¹) des politiques de réduction des armements, de désarmement et des mesures de confiance entre 2009 et 2010, les antagonismes politiques et stratégiques déjà perceptibles furent accentués ces toutes dernières années.

Certains observateurs mirent en avant le désintérêt au sujet de l'*arms control* ou de la volonté de provoquer, à terme, une grande négociation sur les armes nucléaires stratégiques¹⁵² uniquement entre les deux Grands, tout en créant volontairement ou par défaut les dissensions transatlantiques concernant la perception différenciée de la menace russe. Les incertitudes demeurent, alors que le TNP va fêter son 50^e anniversaire en 2020 ! Une des grandes interrogations porte également sur le point suivant : la fin des accords en matière de maîtrise des armements et de désarmement aboutirait-elle automatiquement à la perte à la fois d'instruments permettant aux deux puissances de s'informer sur la structure des forces de l'autre, et perte d'une plate-forme permanente de discussion¹⁵³

(11/2000), l'explosion aérienne d'un astéroïde/géocroiseur (1/2014) ou la disparition d'un sous-marin argentin (11/2017).

¹⁴⁹ *Le Soir*, 15 janvier 2020, p. 12.

¹⁵⁰ Pour Bruno Tertrais, « Seule la pression du Congrès (avec une Chambre des Représentants à majorité démocrate), qui pourrait exiger une prolongation de New START en échange du financement de la recapitalisation de l'arsenal américain (494 milliards de dollars pour la période 2019-2028, selon les dernières évaluations du Congressional Budget Office !) pourrait changer la donne, à condition que Moscou veuille jouer le jeu » (Bruno Tertrais, « La mort annoncée du traité FNI ou la fin de l'après-guerre froide », Note n°2, FRS, Paris, 1^{er} février 2019, p. 6).

¹⁵¹ Sommet sur la sécurité nucléaire et la lutte contre le trafic des matériaux fissiles organisé par les USA avec une trentaine de pays (mars 2010) ; ballon d'essais des abolitionnistes autour du « *Global Zéro* » pour 2030 (mais reste conditionné à la résolution des problèmes de la prolifération et du terrorisme et au maintien de la sécurité des États-Unis) ; pourparlers américano-russes sur un nouveau traité START (1500-1675 têtes, plafond à atteindre fin 2017) ; conférence de suivi du TNP à New York en 2010 et 2015 ; fin de paralysie (toute relative et temporaire) à la Conférence du Désarmement (CD) de Genève depuis mai 2009 ; problèmes autour du *cut-off* refusé par les nouvelles puissances nucléaires ; discussions sur la levée de l'état de haute alerte des missiles (NB : Obama président renonça à ses promesses).

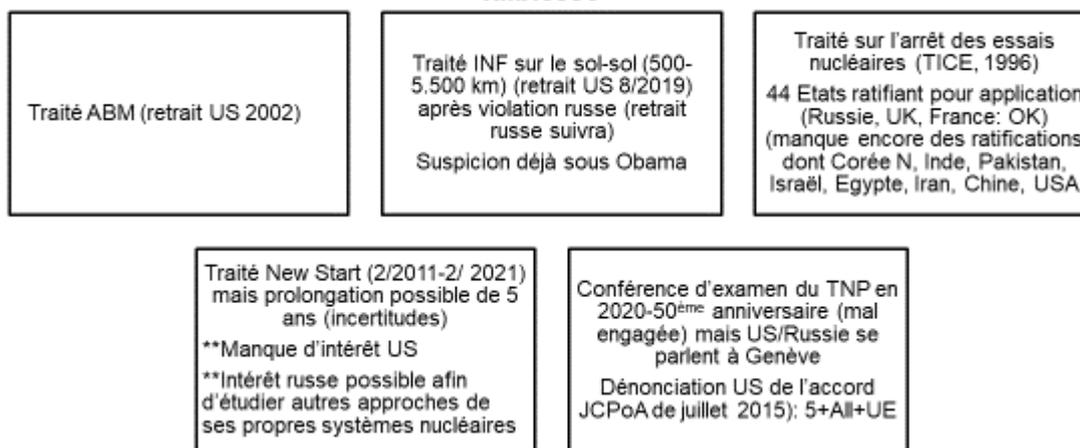
¹⁵² Pavel Baev, *La modernisation nucléaire russe et les « supermissiles » de Vladimir Poutine. Vraies questions et fausse posture*, Notes de l'IFRI, n°115, Paris, août 2019, pp. 25-28.

¹⁵³ Isabelle Facon, « Quel intérêt de Moscou pour la poursuite de l'*arms control* ? Eléments du débat russe », *Obeervatoire de la dissuasion*, Bulletin n°65, FRS, Paris, mai 2019, pp. 5-6.

Dans cet environnement où l'on peut noter l'expression selon laquelle nous ne sommes plus dans la détente (post-guerre froide) sans être dans une véritable « nouvelle guerre froide », on devine aisément l'importance renouvelée de la dissuasion nucléaire française¹⁵⁴ en cours de modernisation, l'importance particulière du potentiel nucléaire stratégique britannique sur fond de montée en puissance spécifique de la Chine qui déploie une géopolitique régionale autant que mondiale. À cet égard, l'objectif américain serait de « retrouver une liberté pour développer des stationnements de missiles sol-sol au Japon, en Corée du Sud¹⁵⁵, voire à Taïwan, ce qui constituerait une ligne rouge pour Beijing »¹⁵⁶.

Aujourd'hui : « Nous sommes à la fin de « la fin de la guerre froide » sans être dans une nouvelle guerre froide »

« Tout accord sur l'arms control devient maintenant une possible marque de faiblesse »



A terme, perte d'instruments permettant aux deux puissances de s'informer sur la structure des forces de l'autre et d'une plate-forme permanente de discussion (Façon, FRS, 5/2019)

L'horizon d'un désarmement nucléaire est toujours plus lointain dès lors que l'on observe une remontée en puissance des stratégies nucléaires à l'échelle de la planète, situation qui a créé les conditions d'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), dont l'analyse

¹⁵⁴ André Dumoulin, *La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire français*, Histoire & Stratégie n°10, Areion, Paris, avril-juin 2012.

¹⁵⁵ Hans M. Kristensen et Robert S. Norris, « A history of US nuclear weapons in South Korea », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 73, n°6, 2017, pp. 349-357.

¹⁵⁶ Benoît d'Aboville, « La crise de l'Arms Control : quelles implications pour la France et l'Europe ? », *Revue Défense nationale*, Paris, juin 2019.

fut ambivalente¹⁵⁷. Adopté par 122 États à l'Assemblée générale des Nations unies le 7 juillet 2017, ce traité ne comporte pas de mesures concrètes de nature à favoriser, à court terme, le désarmement nucléaire et ferait de « l'ombre » au TNP qui dispose, via l'AIEA, de protocoles additionnels permettant l'application plus draconienne de mesures de contrôle et de vérification après détection de programmes clandestins¹⁵⁸. Considéré comme une victoire de la société civile (en particulier l'ICAN¹⁵⁹ abolitionniste) jugeant le désarmement trop lent (article VI du TNP), le traité repose sur des considérations éthiques, environnementales et humanitaires au sujet de l'emploi d'armes nucléaires par accident, malveillance ou intention de nuire. Il s'agit dans ledit traité, de l'interdiction de la fabrication, de l'acquisition, de la possession, du stockage, du transfert, de l'implantation et du partage de l'arme nucléaire, y compris le principe de la dissuasion nucléaire. Dans ce cadre, les armes nucléaires à double clef américaines en Europe sont aussi clairement visées¹⁶⁰.

L'idée est d'aboutir à des résultats aussi engageants que ceux obtenus à Ottawa pour les mines anti-personnelles et à Oslo pour les sous-munitions, en faisant en sorte que, pour les armes nucléaires aussi, la délégitimation opère et que la norme puisse guider le choix et le comportement des États. Ici, l'opinion publique (dans les démocraties !) serait un des moteurs d'influence et de pression via un traité jugé très idéologique par ses contradicteurs¹⁶¹.

Du point de vue juridique, le texte pourra être appliqué après ratification par un minimum de 50 États. Au 23 janvier 2020, seuls 35 États l'ont ratifié, dont Cuba, le Guyana, le Vatican, le Mexique, la Thaïlande, l'Afrique du sud et la Dominique. Tous les pays nucléaires et OTAN ont refusé de participer aux négociations¹⁶² ou à la signature du texte. Il est à relever que seuls

¹⁵⁷ Tiphaine de Champchesnel, *Vers l'interdiction des armes nucléaires ? Autour de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONG antinucléaire ICAN*, Note de recherche n°49, IRSEM, Paris, 14 décembre 2017 ; Tiphaine de Champchesnel, « Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires ? », *Revue Défense nationale*, Paris, avril 2018 ; CICR, *Le coût humain des armes nucléaires*, Revue internationale de la Croix-Rouge. Sélection française, vol. 97, 2015.

¹⁵⁸ Parmi les clauses du traité sur l'abolition des armes nucléaires, il n'est pas prévu de ratifier obligatoirement le protocole additionnel. Seule ratification obligatoire : celle d'un accord de garanties généralisées moins efficace.

¹⁵⁹ International Campaign to Abolish Nuclear Weapons.

¹⁶⁰ À propos de la notion de violation du TNP par les États européens hôtes des armes nucléaires américaines, cf. William Alberque, *The NPT and the origins of NATO's nuclear sharing arrangements*, Proliferation papers n°57, Études de l'IFRI, Paris, février 2017 ; André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, courrier hebdomadaire n°1871-1872, CRISP, Bruxelles, 2005.

¹⁶¹ Lova Rinel-Rajaoarinelina, « Le bon, la brute et le truand : lecture des traités nucléaires », *Revue Défense nationale*, janvier 2019.

¹⁶² Seuls les Pays-Bas ont participé aux négociations à l'ONU, étant donné que leur Parlement et leur ministre des Affaires étrangères étaient initialement favorable à une discussion. Toutefois, le pays a finalement voté contre le

les États qui l'ont ratifié sont concernés par ledit traité. D'aucuns affirment que les négociations présidant à l'établissement du traité ont ignoré la complexité des relations internationales entre puissances : les intérêts des États nucléaires et des États sous parapluie nucléaire ainsi que les coopérations en jeu n'ont que très peu été pris en compte dans la rédaction de ce traité « aspirationnel »¹⁶³.

Plus généralement, toute avancée en matière de désarmement impose :

- le retour à la confiance entre puissances nucléaires au niveau régional et mondial ;
- l'existence de conditions et circonstances géostratégiques favorables et non conflictuelles ;
- l'obligation d'engager une démarche partagée, équilibrée, faisable, durable, vérifiable et sûre en la matière, en tenant compte des disproportions capacitaires entre les États nucléaires.

Les arguments des abolitonnistes

**Obsolescence des guerres majeures impliquant le nucléaire (désuétude de l'arme)

**Coût

**Incompatibilité avec les normes morales et légales (éthique des relations internationales)

**Accroît l'instabilité

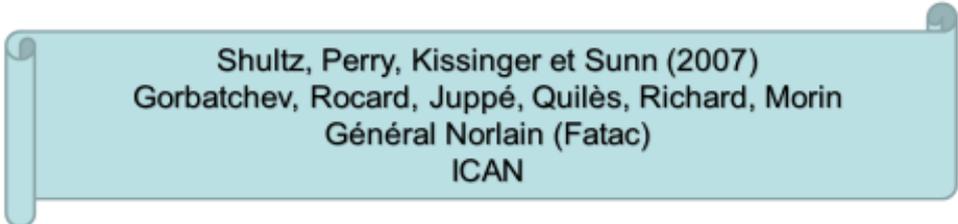
**Refus de la prise en otage de l'humanité

**Nouvelles menaces, nouveaux risques à traiter en urgence : migrations incontrôlées, terrorisme, climat, cyberattaque, asymétrie des conflits (transfert de moyens nécessaire)

**Risque d'usage du cyber contre les procédures de contrôle d'alerte et d'engagement nucléaire (intrusion) (Futter, 2018)

**Menaces des pays proliférateurs

**Risques d'accidents et risques autour des systèmes en haute alerte (automatisation)



Shultz, Perry, Kissinger et Sunn (2007)
Gorbatchev, Rocard, Juppé, Quilès, Richard, Morin
Général Norlain (Fatac)
ICAN

document, car les diplomates néerlandais ne voulaient pas signer un texte qui soit en contradiction avec les critères de l'OTAN en la matière.

¹⁶³ Expression de Michel Fanget et Jean-Paul Lecoq, *Rapport d'information sur l'arme nucléaire dans le monde, 50 ans après l'adoption du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP)*, n°1155, Assemblée nationale, Paris, 11 juillet 2018, p. 73.

Conclusion générale

Bon nombre de publications et d'interventions dans le champ du nucléaire mettent en avant les crises nucléaires anciennes¹⁶⁴ et envisagent celles qui pourraient survenir à l'avenir. Les éléments mis en avant sont l'excès de confiance vis-à-vis des technologies et de la sûreté/sécurité, le contrôle des armes nucléaires en situation de crise, l'imprévisibilité, les fausses informations, la rationalité/irrationalité, l'engrenage et même « la chance du moment ». Ces notions peuvent aussi être associées au concept de « ligne rouge » à ne pas dépasser. Ces visions rejoignent les affirmations médiatiques de 2017 autour de la possibilité ou non pour le président Trump d'engager une frappe nucléaire.

Parallèlement, les stratégies non nucléaires ou duales incluant une variété de technologies défensives et offensives sont mises en avant : antimissile, antisatellite, anti-sous-marine, frappes de précision, capacité cyber¹⁶⁵ et IA¹⁶⁶, hypervélocité et armes stratégiques électromagnétiques, toutes ces forces pouvant rester en-deçà de la confrontation nucléaire. L'hypersonique américain en expérimentation serait à charge classique, mais la vitesse acquise rendrait difficile la distinction sur la nature de l'attaque.

De toute évidence, le déploiement de nouveaux systèmes nucléaires russes et les incertitudes sur la stratégie nucléaire américaine de théâtre aux accents contradictoires peuvent avoir pour effet de diviser les Européens sur fond de crise de l'*arms control*. Et le passage du deuxième

¹⁶⁴ Bruno Tertrais, « À deux doigts de la catastrophe ? Un réexamen des crises nucléaires depuis 1945 », *Recherches & Documents*, n°4, FRS, Paris, juin 2017 ; Wilfried Wan, *Nuclear Risk Reduction. A Framework for Analysis*, Unidir, Genève, 2019.

¹⁶⁵ M.V. Ramana et Mariia Kurando, « Cyberattacks on Russia – the nation with the most nuclear weapons – pose a global threat », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n°1, pp. 44-50 ; Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, PUF, Paris, 2017, pp. 435-484.

¹⁶⁶ Cf. Benjamin Zala, « How the next nuclear arms race will be different from the last one », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75 n°1, 2019, pp. 36-43 ; Vincent Boulanin, *The Impact of Artificial Intelligence on Strategic Stability and Nuclear Risk*, Sipri, Stockholm, 6 mai 2019 ; Matt Field, « Strangelove redux : US experts propose having AI control nuclear weapons », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 30 août 2019 ; Benjamin Hautecouture, « Intelligence artificielle et réduction du risque nucléaire : données du problème et argument politique », *Observatoire de la dissuasion*, bulletin n°66, FRS, Paris, juin 2019, pp. 5-7 ; Emmanuelle Maitre, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *Observatoire de la dissuasion*, bulletin n°60, FRS, Paris, décembre 2018, pp. 11-13.

âge¹⁶⁷ au troisième âge¹⁶⁸ nucléaire complexifie davantage les lectures et les réponses. Il s'agit de poser la question de l'abaissement possible du seuil d'emploi de l'arme nucléaire, thématique régulièrement abordée dans l'histoire de la dissuasion, tout autant d'ailleurs que la notion de flexibilité opérationnelle face à un environnement international moins prévisible que durant la guerre froide. Les « perturbateurs » extérieurs sont bel et bien là, dans un espace proliférant (balistique et nucléaire)¹⁶⁹ en vue d'une sanctuarisation réassurante, entrant alors dans les normes du discours de la dissuasion.

Une des questions majeures est de déterminer, dans ce paysage de haute technologie où la vitesse est recherchée, si un État nucléaire garde toute confiance dans ses capacités de seconde frappe où s'il est « tenté » par une frappe préemptive. Ici également, le doute a toujours existé dans la réflexion des stratégestes, des ingénieurs et des états-majors, même si les systèmes d'armes n'étaient pas similaires en termes de capacités. La dialectique des moyens peut-elle être compensée par la maîtrise des armements qui doit, elle-même, s'adapter aux nouvelles technologies¹⁷⁰ en matière de vérification ? Quelle est son futur, dès l'instant où la dénonciation du traité FNI a pour explication aussi et surtout l'émergence de nouvelles puissances nucléaires et balistiques avérées ou prêtes à le devenir ? Les dilemmes restent bel et bien présents dans un monde que le *War College* américain qualifie de volatile, incertain, complexe et ambigu.

¹⁶⁷ Le second ou deuxième âge nucléaire est un concept politique désignant une période caractérisée par les transformations du système international et les nouvelles postures nucléaires associées (Meszaros, Delpech, Gray, Braken, Holmes, Malis, Vandier). Pour Claude Delmas, il s'agit de l'avènement des têtes multiples (MRV, MIRV) et des anti-missiles balistiques.

¹⁶⁸ Le troisième âge nucléaire désigne une période qui s'illustre par le maintien de la dissuasion nucléaire sur fond de stratégies indirectes, de guerres hybrides et cyber et de démonstrations duales des puissances émergentes (Meszaros, Vandier). Il peut aussi s'agir, dans le registre capacitaire et opérationnel, de nouvelles postures nucléaires : la renaissance de l'échelon stratégique, la disparition de bon nombre de systèmes nucléaires tactiques au profit d'armes classiques de haute puissance, la réduction de la puissance des charges au profit de la précision, l'amélioration de la furtivité des vecteurs, la tendance au retrait des armes nucléaires déployées hors des sanctuaires, la naissance d'une virtualité faite de dépôts vides d'armes nucléaires sur des territoires sanctuarisés, la recherche d'une flexibilité opératoire et politique avec l'avènement de charges variables (principe du panachage), la capacité de relocalisation rapide des cibles, la capacité de tir fractionné plutôt que la salve massive (SSBN/SNLE), la réduction-musculation des potentiels nucléaires résiduels, enfin, l'augmentation aux États-Unis et en Russie du potentiel d'armes mises en sommeil, qui sont placées, par prudence, dans la réserve stratégique (Dumoulin).

¹⁶⁹ Benoît Pelopidas, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et de leurs effets », *Critique internationale*, n°56, Presses de Sciences Po, Paris, 2012, pp. 57-74.

¹⁷⁰ Cf. à ce sujet Amy J. Nelson, « The death of the INF Treaty has lessons for arms control », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 novembre 2019.

Recommandations pour la Belgique

1. Soutenir le principe d'une négociation de maîtrise des armements nucléaires de théâtre entre les États-Unis, la Russie et la Chine, qui composent un triangle géostratégique en interrelation.
2. Défendre le principe d'une prolongation du traité *New START* américano-russe telle que permise par ledit traité, sachant que les positions restent incertaines à la fois aux États-Unis et en Russie.
3. Soutenir dans un cadre multilatéral une remise à plat des différents traités en vue de garantir stabilité doctrinale et d'équilibre à des niveaux inférieurs des potentiels nucléaires vers la stricte suffisance stratégique estimée à environ 300 têtes.
4. Défendre, dans le cadre de la conférence d'examen de 2020 et son 50^e anniversaire, les grands principes du traité de non-prolifération (TNP), traité multilatéral considéré comme le seul mécanisme de régulation de l'arme nucléaire. Vu la situation instable actuelle, garantir au minimum le statu quo tout en présentant diverses avancées en matière de calendrier de désarmement nucléaire.
5. Soutenir les efforts déployés pour faciliter l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les efforts fournis dans la négociation du traité sur l'arrêt de production des matières fissiles.
6. Ne pas s'engager dans la signature et la ratification d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), dont le nombre est encore estimé à 15.000, tant que l'environnement international ne sera pas durablement apaisé et maîtrisé au niveau de la sécurité-défense globale et tant que le différentiel qualitatif de postures et quantitatif en matière de systèmes d'armes nucléaires restera aussi prononcé, y compris en ce qui concerne la dialectique des anti-missiles.
7. Prendre des initiatives dans le cadre européen afin de restaurer progressivement la stabilité stratégique en Europe en améliorant le relationnel avec la Russie et la compréhension avec les États-Unis dans un esprit de solidarité, de dialogue, de transparence et de confiance.

Annexes

Annexe 1 : Évolution des missions nucléaires de la Belgique (double clef) ou en Belgique (clef unique US)

Type	Charge nucléaire	Localisation ¹⁷¹ probable	Période capacitaire nucléaire ¹⁷²
Mines nucléaires de démolition (ADM)	W-54, W-45	Kassel, puis Westhoven (FBA)	1964-1986
Roquettes sol-sol Honest John	W-31	Delbrück (FBA)	1959-1978
Obusiers M-109 automoteurs de 155 mm (différentes versions)	W-48	Altenrath et Soest (FBA)	1967-1992
Obusiers tractés M-2 de 203 mm	W-33	FBA	1960-1962
Obusiers automoteurs M-55 de 203 mm	W-33	Werl (FBA)	1962-1972
Obusiers automoteurs M-110 de 203 mm (différentes versions)	W-33, W-79	Werl (FBA)	1972-1992
Missiles sol-sol Lance	W-70	Werl (FBA)	1978-1992
Missiles sol-air Nike Hercules	W-31	Elsenborn et Bierset ¹⁷³ , Xanten, Blankenheim, Thüm, Grefrath, Düren, Euskirchen, Kaster, Kapellen	1962-1988
Avions de bombardement F-84 F Thunderstreak	B-43, B-28, B-61	Kleine Brogel	1960-1963
Avions de bombardement F-84 F Thunderstreak	B-43, B-28, B-61	Florennes	1963-1967
Avions de bombardement F-104 G Starfighter	B-43, B-28, B-61	Kleine Brogel	1967-1983
Avions de bombardement F-16	Bombes B-61 modèles 3-4	Kleine Brogel	1983 à nos jours
Avions de bombardement F-35	B-61 modèle 12 ??	Kleine Brogel	2024-
Euromissiles GLCM <i>Gryphoon</i> (clef unique US)	W-84	Florennes	03/1984-12/1988 (Florennes) (retrait : traité FNI)

NB : Relevons également que la Belgique fut sollicitée pour la garde de plusieurs dépôts nucléaires en Allemagne.

¹⁷¹ Certaines bases et casernes seront fermées au cours du temps suite à des dissolutions d'unités et d'escadrilles.

¹⁷² Données non officielles.

¹⁷³ Temporairement déployés sur le Haut plateau des Fagnes en 1959 et à Bierset (maintenance et support) en 1962 en Belgique. Ces escadrilles furent transférées en Allemagne entre 1962 et 1965. Les charges nucléaires ne furent disponibles que lorsque les systèmes anti-aériens furent déployés en Allemagne.

Sources : André Dambly, *Développement de la base aérienne de Florennes. Le F-84F Thunderstreak 1955-1971*, Les éditions namuroises, 2013 ; André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, courrier hebdomadaire n°1871-1872, CRISP, Bruxelles, 2005 ; www.ails-militaires-belges.be ; Jacques Champagne, *L'artillerie à l'armée belge*, vol. 1 : 1941-2001, Ed. De Krijger, Erpe, 2001 ; Revue de presse belge ; *Forum*, feuille info de la Force terrestre, Bruxelles, mars-avril 1993 ; *Vox*, 6-12 mars 1975 ; *Aviation magazine*, 15 février 1974 ; *Air fan*, juillet 1987 ; *Aviastro*, juin 1982 ; www.mil.be ; Valérie Nicolai, *Évolution de l'organisation de la force aérienne belge*, mémoire 100^e Division, IRSD, mai 1986 ; *Histoire de l'armée belge de 1920 à nos jours*, Ed. Centre de documentation historique des forces armées, Bruxelles, 1988 ; <http://ails-militaires-belges.be>.

Annexe 2 : Les accords entre la Belgique, les États-Unis et l'OTAN

Plusieurs accords furent signés entre la Belgique et les États-Unis d'une part (accords bilatéraux) et entre la Belgique et l'OTAN d'autre part (accords-cadres), au sujet des armes nucléaires américaines. Le contenu de certains de ces accords est secret défense et les textes d'application reposent sur une confidentialité encore plus élevée. Il s'agit, pour les accords connus, entre autres, de :

- l'accord d'aide pour la défense mutuelle entre les États-Unis d'Amérique et la Belgique, du 27 janvier 1950 ;
- la convention conclue entre les États partie au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces et son annexe, signés à Londres le 19 juin 1951 et approuvés par la loi du 9 janvier 1953 ;
- l'accord sur l'aide pour la défense mutuelle excédentaire et redistribuable entre la Belgique et les États-Unis d'Amérique, du 17 novembre 1953 ;
- l'accord du 22 janvier 1960 entre le gouvernement belge et le gouvernement américain relatif aux munitions nucléaires qui restent la propriété des États-Unis ;
- l'accord sur le volet militaire (relatif aux munitions nucléaires qui restent la propriété des États-Unis) conclu le 7 avril 1960 entre le commandant de l'US Army en Europe (général Eddleman) et le chef d'état-major de l'armée belge, le général Cumont ;
- l'arrangement technique du 4 octobre 1960 (mis à jour par la suite) au sujet des systèmes d'opérations atomiques par avions à équipage de la Force Aérienne belge et aux installations y associée ;
- l'accord de coopération du 17 mai 1962 entre le gouvernement belge et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'usage de l'énergie atomique à des fins de défense mutuelle ;
- l'arrangement technique du 2 février 1972 entre le ministre de la Défense, le général Vivario et le commandant en chef de l'armée des États-Unis en Europe, relatif à l'approvisionnement et aux services au profit des forces armées des États-Unis à Kleine Brogel ;
- l'arrêté royal belge du 27 septembre 1991 sur le Plan d'urgence pour des risques nucléaires pour le territoire belge, prévoyant que le ministre de la Défense nationale exerce des compétences générales en matière d'activités nucléaires dans les installations militaires (mesures à prendre au sein de la force armée en cas d'accident ou d'augmentation anormale du taux de radioactivité ambiante) ;
- l'arrêté royal belge du 11 mai 1971 portant règlement général militaire de la protection civile contre le danger des radiations ionisantes (alerte générale aux populations et interventions des services d'incendie si accidents dans la base ou lors des transports nucléaires).

D'autres accords et arrangements techniques furent signés, puis amendés et actualisés, comme probablement ceux concernant les travaux WS-3 à Kleine Brogel, le transport des ogives, l'utilisation par les États-Unis d'aérodromes belges et affectés en tout ou en partie à l'OTAN, les aspects logistiques, les télécommunications américaines à partir de la Belgique concernant en partie les ordres présidentiels, les aspects financiers, le transit, etc.

Annexe 3 : Déclaration de la haute représentante au nom de l'UE concernant le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (14 juillet 2019)

L'Union européenne appelle tous les États à préserver l'intégrité du système international fondé sur des règles, avec pour principe essentiel un multilatéralisme effectif. Cela est indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous sommes préoccupés par le fait que le régime international de désarmement et de non-prolifération est mis à rude épreuve.

Compte tenu de la gravité et de l'instabilité croissante de la situation sur le plan de la sécurité, nous insistons sur la nécessité de préserver et de continuer à faire avancer les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et appelons à accomplir de nouveaux progrès concernant tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération afin d'améliorer la sécurité mondiale. La pérennité et l'efficacité des accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération nécessitent que ces derniers soient pleinement respectés et appliqués.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), qui a contribué de manière importante à la sécurité européenne et, plus largement, à la sécurité internationale au cours des trente dernières années. Près de trois mille missiles équipés de têtes nucléaires ou conventionnelles ont été retirés du sol européen et détruits de manière vérifiable, ce qui constitue une contribution tangible de la part des deux États détenteurs d'armes nucléaires dotés des arsenaux les plus importants à la mise en œuvre de leurs obligations en matière de désarmement en vertu du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous sommes vivement préoccupés par les développements intervenus en ce qui concerne le traité FNI, qui pourrait prendre fin le 2 août 2019. Nous déplorons l'officialisation de la suspension par la Russie de ses obligations au titre du traité FNI le 3 juillet 2019. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de répondre concrètement aux vives préoccupations qui ont été exprimées à de nombreuses reprises concernant le développement, les essais en vol et le déploiement de son système de missiles au sol 9M729 et aux graves inquiétudes que cette situation a suscitées concernant le non-respect du traité FNI. À cet égard, des démarches substantielles et transparentes doivent être entreprises immédiatement pour garantir le respect total et vérifiable des dispositions du traité FNI. Les prochains jours représentent la dernière occasion d'engager un dialogue et de prendre les mesures nécessaires pour préserver cette composante importante de l'architecture européenne de sécurité.

L'Union européenne réaffirme son engagement de longue date en faveur d'une maîtrise des armements et d'un désarmement nucléaires réels et vérifiables, qui sont fondés sur les traités. Par conséquent, nous encourageons à sauvegarder les résultats obtenus grâce au traité FNI. Compte tenu de l'accentuation des tensions, nous devons veiller à ne pas nous engager sur la voie d'une nouvelle course aux armements qui restreindrait l'effet des réductions importantes qui ont été réalisées depuis la fin de la guerre froide. Nous engageons les États-Unis et la Fédération de Russie à s'efforcer de réduire encore leurs arsenaux, y compris les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées ou non déployées, compte tenu de la responsabilité particulière des États qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants. Nous nous féliciterions que soit entamé un dialogue précoce et actif sur l'avenir du traité New START après 2021 et sur d'autres arrangements en matière de maîtrise des armements.



Institut Royal Supérieur de Défense

Centre d'Études de Sécurité et Défense

30 Avenue de la Renaissance

1000 Bruxelles